



KPMG S.A.  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60066  
92066 Paris La Défense Cedex  
France



Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

**Société Air France S.A.**

**Rapport des Commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2017  
Société Air France S.A.  
45, rue de Paris – 95747 Roissy-Charles de Gaulle  
*Ce rapport contient 95 pages*



KPMG S.A.  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60066  
92066 Paris La Défense Cedex  
France



Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

## **Société Air France S.A.**

Siège social : 45, rue de Paris – 95747 Roissy-Charles de Gaulle

Capital social : €.126 748 775

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société Air France S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

- La société reconnaît des actifs d'impôts différés à son bilan consolidé sur la base des perspectives de bénéfices imposables futurs déterminées à partir des plans d'affaires à moyen et long terme, tel que décrit dans les notes 4.2, 4.23 et 13 aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par la Direction de Société Air France aux fins de vérifier le caractère recouvrable des actifs d'impôts différés.
- Les notes 4.2, 4.18 et 27 aux états financiers consolidés précisent les modalités d'évaluation des avantages du personnel. Ces avantages ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 27 aux états financiers consolidés fournit une information appropriée.
- La Direction de Société Air France est amenée à retenir des jugements et estimations dans le cadre de la détermination des provisions pour risques et charges qui sont décrites dans les notes 28.1 et 28.2 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné tout particulièrement les estimations et hypothèses retenues dans le cadre des provisions pour restructuration et des provisions liées aux litiges en matière de législation anti-trust auxquels la société est exposée. Nous avons également vérifié que les notes aux états financiers consolidés en donnent une information appropriée.
- Les notes 4.2, 4.13 4.14 et 4.15 aux états financiers consolidés décrivent respectivement les estimations et hypothèses que la Direction de Société Air France est conduite à faire concernant l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles et les modalités de mise en œuvre des tests de valeur d'actif. Nous avons examiné les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces tests ainsi que leurs modalités de mise en œuvre, telles que décrites dans ces notes.
- La Direction de Société Air France est amenée à effectuer des estimations et hypothèses relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux titres de transport émis et non utilisés et au programme de fidélisation, selon les modalités décrites aux notes 4.2, 4.6 et 4.7 aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à revoir les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2018

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Deloitte et Associés



Jean-Paul Vellutini  
*Associé*



Eric Jacquet  
*Associé*



Pascal Pincemin  
*Associé*



Guillaume Troussicot  
*Associé*

## **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Etablis conformément aux principes de comptabilisation et méthodes d'évaluation des normes IFRS adoptées par l'Union Européenne

**1<sup>er</sup> janvier 2017 – 31 décembre 2017**

Table des matières

<b>COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ</b> .....	- 4 -
<b>ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ</b> .....	- 5 -
<b>BILAN CONSOLIDÉ</b> .....	- 6 -
<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b> .....	- 8 -
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ</b> .....	- 9 -
<b>1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ</b> .....	- 12 -
<b>2. RETRAITEMENT DES COMPTES 2016</b> .....	- 12 -
<b>3. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS</b> .....	- 12 -
3.1. Intervenues au cours de la période .....	- 12 -
3.2. Postérieurs à la clôture .....	- 13 -
<b>4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES</b> .....	- 13 -
4.1. Principes comptables .....	- 13 -
4.2. Utilisation d'estimations .....	- 19 -
4.3. Méthodes de consolidation .....	- 19 -
4.4. Conversion des états financiers et des opérations en monnaies étrangères .....	- 20 -
4.5. Regroupements d'entreprises .....	- 21 -
4.6. Chiffre d'affaires .....	- 22 -
4.7. Programme de fidélisation .....	- 22 -
4.8. Distinction entre résultat d'exploitation courant et résultat des activités opérationnelles .....	- 23 -
4.9. Agrégats utilisés dans le cadre de la communication financière .....	- 23 -
4.10. Résultat par action .....	- 23 -
4.11. Instruments financiers, évaluation des actifs et passifs financiers .....	- 23 -
4.12. Goodwill .....	- 26 -
4.13. Immobilisations incorporelles .....	- 27 -
4.14. Immobilisations corporelles .....	- 27 -
4.15. Test de valeur d'actif .....	- 29 -
4.16. Stocks .....	- 29 -
4.17. Actions propres .....	- 29 -
4.18. Avantages du personnel .....	- 29 -
4.19. Provisions pour restitution d'avions en location opérationnelle .....	- 30 -
4.20. Autres provisions .....	- 30 -
4.21. Droit d'émission de gaz à effet de serre .....	- 30 -
4.22. Frais d'émission d'emprunts et frais d'augmentation de capital .....	- 30 -
4.23. Impôts différés .....	- 31 -
4.24. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées .....	- 31 -
<b>5. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION</b> .....	- 32 -
<b>6. INFORMATIONS SECTORIELLES</b> .....	- 32 -
6.1. Informations par secteur d'activité .....	- 33 -
6.2. Informations par secteur géographique .....	- 36 -
<b>7. CHARGES EXTERNES</b> .....	- 37 -
<b>8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS</b> .....	- 38 -
<b>9. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS</b> .....	- 38 -
<b>10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES</b> .....	- 39 -
<b>11. AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS</b> .....	- 39 -
<b>12. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b> .....	- 41 -
<b>13. IMPÔTS</b> .....	- 42 -
13.1. Charge d'impôt .....	- 42 -
13.2. Impôts différés comptabilisés dans les capitaux propres (part de la société mère) .....	- 42 -
13.3. Taux effectif d'impôt .....	- 43 -
13.4. Variations des impôts différés au cours de la période .....	- 43 -
13.5. Actifs d'impôt différé non reconnus .....	- 44 -
<b>14. RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES</b> .....	- 45 -
<b>15. RESULTAT PAR ACTION</b> .....	- 46 -
15.1 Résultat net – propriétaires de la société mère par action .....	- 46 -
15.2 Instruments non dilutifs .....	- 46 -
15.3 Instruments émis postérieurement à la clôture .....	- 46 -
<b>16. GOODWILL</b> .....	- 47 -
16.1 Détail des goodwill .....	- 47 -



# Groupe Air France

16.2 Variation de la valeur nette des goodwill .....	- 47 -
17. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	- 48 -
18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	- 49 -
19. INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS .....	- 50 -
20. TITRES MIS EN EQUIVALENCE .....	- 50 -
21. AUTRES ACTIFS FINANCIERS .....	- 52 -
22. STOCKS ET ENCOURS .....	- 54 -
23. CREANCES CLIENTS .....	- 54 -
24. AUTRES DEBITEURS .....	- 55 -
25. TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET CONCOURS BANCAIRES .....	- 55 -
26. CAPITAUX PROPRES .....	- 55 -
26.1 Capital .....	- 55 -
26.2 Primes d'émission .....	- 56 -
26.3 Réserves et résultat .....	- 56 -
27. PROVISIONS RETRAITE .....	- 56 -
27.1 Caractéristiques des principaux régimes à prestation définie .....	- 57 -
27.2 Description des hypothèses actuarielles utilisées et sensibilités associées .....	- 58 -
27.3 Evolution des engagements .....	- 59 -
27.4 Composition des actifs affectés aux plans .....	- 61 -
27.5 Sorties de trésorerie attendues et risques liés aux engagements de retraite .....	- 61 -
28. AUTRES PROVISIONS .....	- 62 -
28.1 Provisions .....	- 63 -
28.2 Passifs éventuels .....	- 63 -
29. DETTES FINANCIERES .....	- 65 -
29.1 OCEANE .....	- 65 -
29.2 Emprunts location financement .....	- 65 -
29.3 Autres emprunts .....	- 66 -
29.4 Analyse par échéance .....	- 67 -
29.5 Analyse par devise .....	- 67 -
29.6 Lignes de crédit .....	- 68 -
30. AUTRES CREDITEURS .....	- 69 -
31. INSTRUMENTS FINANCIERS .....	- 69 -
31.1 Gestion des risques .....	- 69 -
31.2 Instruments dérivés .....	- 73 -
31.3 Valeurs de marché des instruments financiers .....	- 78 -
31.4 Méthodes de valorisation des actifs et passifs financiers à la juste valeur .....	- 79 -
32. ENGAGEMENTS DE LOCATIONS .....	- 81 -
32.1 Locations financement .....	- 81 -
32.2 Locations opérationnelles .....	- 81 -
33. COMMANDES DE MATERIELS AERONAUTIQUES .....	- 82 -
34. AUTRES ENGAGEMENTS .....	- 84 -
34.1 Engagements donnés .....	- 84 -
34.2 Engagements reçus .....	- 84 -
35. PARTIES LIEES .....	- 84 -
35.1 Transactions avec les principaux dirigeants .....	- 84 -
35.2 Transactions avec les autres parties liées .....	- 85 -
36. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE .....	- 86 -
36.1 Autres éléments non monétaires et pertes de valeur .....	- 86 -
36.2 Prise de contrôle de filiales et participations, achat de participations dans les sociétés non contrôlées .....	- 87 -
36.3 Perte de contrôle de filiales, cession de titres de sociétés non contrôlées .....	- 87 -
36.4 Transactions non monétaires .....	- 87 -
37. HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	- 88 -
38. PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	- 89 -
38.1 Sociétés consolidées .....	- 89 -
38.2 Sociétés mises en équivalence .....	- 89 -

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>			
Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	Notes	2017	2016
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>6</b>	<b>15 828</b>	<b>15 414</b>
Autres produits de l'activité		2	2
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>15 830</b>	<b>15 416</b>
Charges externes	7	(9 152)	(9 110)
Frais de personnel	8	(4 665)	(4 613)
Impôts et taxes		(143)	(153)
Autres produits et charges	10	537	646
<b>EBITDAR (*)</b>		<b>2 407</b>	<b>2 186</b>
Loyers opérationnels (avions)		(646)	(672)
<b>EBITDA (*)</b>		<b>1 761</b>	<b>1 514</b>
Amortissements, dépréciations et provisions	9	(1 171)	(1 142)
<b>Résultat d'exploitation courant</b>		<b>590</b>	<b>372</b>
Cessions de matériels aéronautiques		(4)	1
Autres produits et charges non courants	11	(48)	63
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>		<b>538</b>	<b>436</b>
Coût de l'endettement financier brut	12	(95)	(88)
Produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie		31	38
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(64)</b>	<b>(50)</b>
Autres produits et charges financiers	12	61	(31)
<b>Résultat avant impôts des entreprises intégrées</b>		<b>535</b>	<b>355</b>
Impôts	13	34	(196)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>569</b>	<b>159</b>
Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	20	12	(2)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>581</b>	<b>157</b>
Résultat net des activités non poursuivies	14	(8)	270
<b>Résultat net</b>		<b>573</b>	<b>427</b>
<i>Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle</i>		14	(18)
<i>Résultat net : Propriétaires de la société mère</i>		559	445
Résultat net – Propriétaires de la société mère par action (en euros)			
- de base et dilué	15	4,41	3,51
Résultat net des activités poursuivies - Propriétaires de la société mère par action (en euros)			
- de base et dilué	15	4,47	1,38
Résultat net des activités non poursuivies - Propriétaires de la société mère par action (en euros)			
- de base et dilué	15	(0,06)	2,13

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

(\*) Voir note 4.9 de l'annexe aux comptes consolidés.

# Groupe Air France

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>En millions d'euros</i>			
<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</b>	<i>Notes</i>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Résultat net</b>		<b>573</b>	<b>427</b>
<b>Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente</b>			
Variation de la juste valeur portée en autres éléments du résultat global		29	(101)
<b>Couverture des flux de trésorerie</b>			
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures portée en autres éléments du résultat global		148	230
Variation de la juste valeur transférée en résultat		(12)	387
<b>Variation de la réserve de conversion</b>		<b>(3)</b>	<b>-</b>
<b>Impôts différés sur les éléments recyclables du résultat global</b>	<i>13.2</i>	<b>(32)</b>	<b>(216)</b>
<b><i>Total des autres éléments recyclables du résultat global</i></b>		<b><i>130</i></b>	<b><i>300</i></b>
<b>Réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies</b>		<b>(54)</b>	<b>(93)</b>
<b>Impôts différés sur les éléments non recyclables du résultat global</b>	<i>13.2</i>	<b>-</b>	<b>(1)</b>
<b><i>Total des autres éléments non recyclables du résultat global</i></b>		<b><i>(54)</i></b>	<b><i>(94)</i></b>
<b>Total des autres éléments du résultat global, après impôt</b>		<b>76</b>	<b>206</b>
<b>Résultat global</b>		<b>649</b>	<b>633</b>
- Propriétaires de la société mère		<b>635</b>	<b>651</b>
- Participations ne donnant pas le contrôle		<b>14</b>	<b>(18)</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# Groupe Air France

## BILAN CONSOLIDÉ

<b>Actif</b>		<b>31 décembre</b>	<b>31 décembre</b>
<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Goodwill	<i>16</i>	216	218
Immobilisations incorporelles	<i>17</i>	456	434
Immobilisations aéronautiques	<i>18</i>	6 169	5 878
Autres immobilisations corporelles	<i>18</i>	924	936
Titres mis en équivalence	<i>20</i>	276	268
Autres actifs financiers	<i>21</i>	830	723
Impôts différés	<i>13.4</i>	184	120
Autres débiteurs	<i>24</i>	129	175
<b>Actif non courant</b>		<b>9 184</b>	<b>8 752</b>
Autres actifs financiers	<i>21</i>	1 390	515
Stocks et en-cours	<i>22</i>	378	373
Créances clients	<i>23</i>	1 367	1 214
Autres débiteurs	<i>24</i>	920	877
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>25</i>	1 201	1 253
<b>Actif courant</b>		<b>5 256</b>	<b>4 232</b>
<b>Total actif</b>		<b>14 440</b>	<b>12 984</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# Groupe Air France

## BILAN CONSOLIDÉ (suite)

<b>Passif et capitaux propres</b>		<b>31 décembre</b>	<b>31 décembre</b>
<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Capital	26.1	127	127
Primes d'émission et de fusion	26.2	30	30
Réserves et résultat	26.3	1 170	555
<b>Capitaux propres (Propriétaires de la société mère)</b>		<b>1 327</b>	<b>712</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		12	(21)
<b>Capitaux propres</b>		<b>1 339</b>	<b>691</b>
Provisions retraite	27	1 679	1 617
Autres provisions	28	1 087	1 085
Dettes financières	29	3 289	2 879
Impôts différés	13.4	9	13
Autres créiteurs	30	199	150
<b>Passif non courant</b>		<b>6 263</b>	<b>5 744</b>
Provisions	28	351	491
Dettes financières	29	477	462
Dettes fournisseurs		1 466	1 450
Titres de transport émis et non utilisés		1 832	1 594
Programme de fidélisation		540	526
Autres créiteurs	30	2 166	2 021
Concours bancaires	25	6	5
<b>Passif courant</b>		<b>6 838</b>	<b>6 549</b>
<b>Total passif</b>		<b>13 101</b>	<b>12 293</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>14 440</b>	<b>12 984</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves et résultats	Capitaux propres – Propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2015 - Retraité</b>	<b>126 748 775</b>	<b>127</b>	<b>30</b>	<b>(92)</b>	<b>65</b>	<b>31</b>	<b>96</b>
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	(127)	(127)	-	(127)
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	427	427	-	427
Réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies (incluant impôts différés sur les éléments non recyclables du résultat global)	-	-	-	(94)	(94)	-	(94)
<i>Autres éléments du résultat global</i>	-	-	-	206	206	-	206
Résultat de la période	-	-	-	445	445	(18)	427
<b>Résultat global</b>	-	-	-	<b>651</b>	<b>651</b>	<b>(18)</b>	<b>633</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>126 748 775</b>	<b>127</b>	<b>30</b>	<b>555</b>	<b>712</b>	<b>(21)</b>	<b>691</b>
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>126 748 775</b>	<b>127</b>	<b>30</b>	<b>555</b>	<b>712</b>	<b>(21)</b>	<b>691</b>
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	26	26	-	26
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	107	107	-	107
Réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies (incluant impôts différés sur les éléments non recyclables du résultat global)	-	-	-	(54)	(54)	-	(54)
Variation des réserves de conversion	-	-	-	(3)	(3)	-	(3)
<i>Autres éléments du résultat global</i>	-	-	-	76	76	-	76
Résultat de la période	-	-	-	559	559	14	573
<b>Résultat global</b>	-	-	-	<b>635</b>	<b>635</b>	<b>14</b>	<b>649</b>
Variation de périmètre	-	-	-	(20)	(20)	19	(1)
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>126 748 775</b>	<b>127</b>	<b>30</b>	<b>1 170</b>	<b>1 327</b>	<b>12</b>	<b>1 339</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	Notes	2017	2016
<i>En millions d'euros</i>			
Résultat net des activités poursuivies		581	157
Résultat net des activités non poursuivies	14	(8)	270
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	9	1 171	1 142
Dotations nettes aux provisions financières	12	31	5
Résultat sur cessions d'actifs corporels et incorporels	11	4	(63)
Résultat sur cessions de filiales et participations	11	(1)	(309)
Résultats non monétaires sur instruments financiers		28	(127)
Ecart de change non réalisé		(113)	60
Résultats des sociétés mises en équivalence	20	(13)	2
Impôts différés	13	(101)	156
Autres éléments non monétaires	36.1	(165)	(33)
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>1 414</b>	<b>1 260</b>
<i>Dont activités non poursuivies (D)</i>		-	43
(Augmentation) / diminution des stocks		(7)	(18)
(Augmentation) / diminution des créances clients		(213)	(24)
Augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs		47	(42)
Variation des autres débiteurs et créditeurs		429	31
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>256</b>	<b>(53)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement des activités non poursuivies (D)		-	(10)
<b>Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation (A)</b>		<b>1 670</b>	<b>1 197</b>
Prise de contrôle de filiales et participations, achats de parts dans les sociétés non contrôlées	36.2	(4)	(14)
Investissements corporels et incorporels (B)	19	(1 332)	(1 276)
Perte de contrôle de filiales, cession de titres de sociétés non contrôlées	11	2	350
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles (C)	11	52	107
Dividendes reçus		2	2
Diminution (augmentation) nette des placements de plus de 3 mois		(202)	598
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement des activités non poursuivies		-	(12)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>(1 482)</b>	<b>(245)</b>
Emission de nouveaux emprunts	29	1 008	481
Remboursement d'emprunts	29	(219)	(735)
Remboursement de dettes résultant de contrats de location-financement		(314)	(266)
Nouveaux prêts		(718)	(464)
Remboursement des prêts		21	20
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement des activités non poursuivies		-	22
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités de financement</b>		<b>(222)</b>	<b>(942)</b>
Effets des variations de change sur la trésorerie, équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants (nets de la trésorerie acquise ou cédée)		(19)	(13)
<b>Variation de la trésorerie nette</b>		<b>(53)</b>	<b>(3)</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à l'ouverture (dont trésorerie des activités non poursuivies)	25	1 248	1 251
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à la clôture (dont trésorerie des activités non poursuivies)	25	1 195	1 248
Impôts sur les bénéfices (payés) / remboursés (flux provenant de l'exploitation)		6	15
Intérêts payés (flux provenant de l'exploitation)		(78)	(78)
Intérêts perçus (flux provenant de l'exploitation)		16	22

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# Groupe Air France

Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	Notes	2017	2016
<i>En millions d'euros</i>			
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation	<i>A</i>	1 670	1 197
Investissements corporels et incorporels	<i>B</i>	(1 332)	(1 276)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	<i>C</i>	52	107
Flux net de trésorerie des activités non poursuivies provenant de l'exploitation	<i>D</i>	-	(33)
<b>Cash flow libre d'exploitation, hors activités non poursuivies (*)</b>		<b>390</b>	<b>(5)</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

(\*) Voir note 4.9 de l'annexe aux comptes consolidés.



**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

# Groupe Air France

## 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le terme « Air France » utilisé ci-après fait référence à la société anonyme régie par le droit français. Le terme « groupe » concerne l'ensemble économique composé d'Air France et de ses filiales. Le groupe dont le siège social est situé en France, constitue un des plus grands groupes aériens mondiaux.

L'activité principale est le transport aérien de passagers sur vols réguliers (« passage réseaux »). Les activités du groupe incluent également le transport aérien de cargo, la maintenance aéronautique, le transport de passagers sur vols « low cost » (Transavia) et toute autre activité en relation avec le transport aérien.

La société anonyme Air France, domiciliée au 45 rue de Paris 95747 Roissy Charles de Gaulle – France, est l'entité consolidante du groupe Air France.

La monnaie de présentation du groupe, qui est également la monnaie fonctionnelle de la société Air France, est l'euro.

## 2. RETRAITEMENT DES COMPTES 2016

### Introduction du métier Réseau

Dans le cadre du repositionnement stratégique du métier cargo, le Groupe a mis en place un nouveau modèle visant à optimiser la vente de la capacité des soutes et des combis des avions passage et à réduire la flotte d'avions tout cargo. En 2017, la capacité des soutes des avions passage devrait être supérieure à 85 % de la capacité totale du cargo. La flotte tout cargo se compose de deux B777, en réduction de 24% sur l'exercice 2016.

A l'exception de la flotte tout cargo, l'intérêt commercial de l'activité passage détermine l'utilisation des avions sur le réseau du groupe, en particulier en ce qui concerne la sélection et la fréquence des destinations ainsi que les types avion utilisés. Dans ce contexte, l'activité cargo est considérée comme une activité complémentaire de l'activité passage contribuant à la rentabilité et à la performance des lignes, ces deux activités formant un ensemble plus large appelé « Réseau ». C'est la performance de cet ensemble qui est désormais suivie par le Comité Exécutif.

En conséquence, le métier réseau constitue désormais un unique segment la note 6 « information par secteur géographique » a été retraité.

## 3. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

### 3.1. Intervenues au cours de la période

#### Litiges en matière de législation anti-trust dans les secteurs du fret aérien

La Commission européenne a adopté le 17 mars 2017 une nouvelle décision à l'encontre de onze opérateurs de fret aérien, dont Air France, pour des pratiques dans le secteur du fret aérien considérées comme anticoncurrentielles entre décembre 1999 et février 2006. Cette nouvelle décision intervient après l'annulation le 16 décembre 2015 par le Tribunal de l'Union Européenne de la décision initiale de la Commission européenne du 9 novembre 2010 relative à ces mêmes pratiques et prise à l'encontre des mêmes opérateurs. Cette première décision avait été annulée dans son intégralité parce qu'elle contenait une contradiction concernant le périmètre exact des pratiques sanctionnées.

Le montant total des amendes imposées au niveau de Groupe Air France est de 184 millions d'euros.

# Groupe Air France

Air France et KLM ont formé un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'Union Européenne les 29 et 30 mai 2017.

## 3.2. Postérieurs à la clôture

Il ne s'est produit aucun événement postérieur à la clôture.

## 4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 4.1. Principes comptables

#### Principes de préparation des états financiers consolidés et référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Air France au 31 décembre 2017 sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicable à la date de clôture.

Les IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne diffèrent sur certains aspects des IFRS publiées par l'IASB. Néanmoins, le groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué les IFRS telles que publiées par l'IASB.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 15 février 2018.

#### Évolution du référentiel comptable

- Normes IFRS et amendements applicables de façon obligatoire pour les états financiers 2017

- Amendement à la norme IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre des pertes non réalisées », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- Amendement à la norme IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ces amendements n'ont pas généré d'impact significatif sur les Comptes du Groupe au 31 décembre 2017.

- Normes IFRS applicables de façon obligatoire et anticipée pour les états financiers 2018

L'impact estimé de l'adoption de ces normes sur les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2017 pour IFRS 15 et IFRS 16 et au 1er janvier 2018 pour IFRS 9, s'appuie sur les évaluations effectuées à ce jour. L'impact de l'adoption de ces normes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est susceptible de changer pour les raisons suivantes :

- L'analyse et/ou le chiffrage détaillé des impacts se poursuivra sur 2018
- Le Groupe n'a pas terminé l'ensemble des tests et évaluations des contrôles relatifs à ses nouveaux systèmes d'informatiques ; et
- Les nouvelles règles et méthodes comptables peuvent évoluer jusqu'à ce que le Groupe présente ses états financiers pour l'exercice au cours duquel a lieu la date de première application
- Le Groupe appliquant de manière anticipée la norme IFRS 16, les positions retenues pourraient évoluer au regard d'éventuelles interprétations normatives complémentaires

# Groupe Air France

- Normes IFRS applicables de façon obligatoire pour les états financiers 2018

- Norme IFRS 9 « Instruments financiers »

Cette norme entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Des groupes de travail dédiés ont été mis en place avec les services comptables et le middle-office des services de trésorerie d'Air France.

Cette norme comprend de nouveaux principes de comptabilisation des instruments financiers (classement et évaluation, dépréciation et couverture).

Deux principaux impacts sont attendus suite à l'application de cette norme.

Le premier impact concerne la reconnaissance de la variation de la valeur temps des options en « autres éléments du résultat global » alors qu'elle est actuellement reconnue en « autres produits et charges financiers ».

Le second impact est lié à l'évaluation des instruments de capital soit en juste valeur par le compte de résultat, soit en juste valeur par les autres éléments du résultat global. La méthodologie de classement des instruments de capital sera définie de la façon suivante :

- Lorsque l'instrument de capital sera considéré comme un investissement en trésorerie, ses réévaluations seront enregistrées en « autres produits et charges financiers »
- Lorsque l'instrument de capital sera considéré comme un investissement en industrie, ses réévaluations seront enregistrées en « autres éléments du résultat global »

Sur le bilan d'ouverture (au 1er janvier 2017), l'impact de la norme IFRS 9 se traduira globalement par une diminution des « autres éléments du résultat global » comprise entre 150 et 160 millions d'euros et une augmentation des « autres réserves » de ce même montant.

- Norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

Cette norme entrera en vigueur au 1er janvier 2018. Des groupes de travail dédiés ont été mis en place avec chacun des métiers et des départements concernés par l'application de cette norme afin d'établir une cartographie des contrats clients au sein du groupe et d'appliquer l'approche des 5 étapes décrites par la norme à chacun de ces contrats.

En parallèle, le groupe a travaillé de concert avec d'autres compagnies aériennes par le biais du groupe de travail comptable IATA (International Air Transport Association) et en coordination avec le groupe de travail des compagnies aériennes américaines au sein de l'AICPA (American Institute of Certified Public Accountants) pour avoir des approches harmonisées sur le traitement des sujets soulevés par la mise en application de cette norme.

L'amendement à la norme IFRS 15 Clarification relative à la norme « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » a également été prise en compte.

Le groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 15 de façon rétrospective à chaque période antérieure pour laquelle l'information financière est présentée, conformément à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Dans ce cadre, aucune des mesures de simplification proposées par la norme ne devrait être utilisée.

L'impact estimé de l'application d'IFRS 15 sur le bilan d'ouverture au 1er janvier 2017 conduirait à :

- une augmentation des « créances clients » pour un montant compris entre 25 et 35 millions d'euros
- une augmentation des « autres débiteurs » pour un montant compris entre 0 et 10 millions d'euros
- une diminution des « autres provisions » pour un montant compris entre 100 et 110 millions d'euros
- une augmentation des « autres créditeurs » pour un montant compris entre 150 et 160 millions d'euros
- une augmentation des « titres de transport émis et non utilisés » pour un montant compris entre 80 et 90 millions d'euros
- une augmentation des actifs d'impôts différés pour un montant compris entre 30 et 40 millions d'euros
- une diminution des capitaux propres pour un montant compris entre 60 et 70 millions d'euros

Les principaux impacts attendus sont détaillés ci-dessous :

## Groupe Air France

Type de prestation	Secteur d'activité	Traitement comptable actuel	Traitement comptable IFRS 15	Impacts attendus
Recette relative aux titres de transport émis qui se révéleront non utilisés	Réseau	Reconnaissance en chiffre d'affaires, par application d'un taux statistique régulièrement mis à jour, à la date d'émission du billet	Reconnaissance en chiffre d'affaires, par application d'un taux statistique historique de titres de transport émis et non utilisés régulièrement mis à jour, à la date théorique du transport	Impact sur le bilan d'ouverture (1 <sup>er</sup> janvier 2017) augmentant le poste « titres de transport émis non utilisés », en contrepartie des réserves, traduisant le différé de chiffre d'affaires au moment du transport. Pas d'impact significatif sur le niveau de chiffre d'affaires annuel du Groupe si celui-ci reste constant s'agissant d'un décalage temporel et récurrent.
Recette relative aux modifications de billet	Réseau	Reconnaissance en chiffre d'affaires à la date de modification du billet	Reconnaissance en chiffre d'affaires à la date de transport, ne s'agissant pas d'une prestation distincte apportant un bénéfice au passager en l'absence de transport	
Recette relative aux frais d'émission des billets	Réseau	Reconnaissance en chiffre d'affaires à la date d'émission des billets		
Commissions et autres coûts de distribution directs liés à la vente des billets d'avion	Réseau	Constatation en charge au moment où les coûts sont encourus, soit à la date d'émission du billet	Capitalisation et reconnaissance au moment où la prestation de transport est réalisée Le groupe n'a pas opté pour le régime simplifié afin de traduire la saisonnalité de son activité et le décalage induit entre vente et transport	Impact sur le bilan d'ouverture (1 <sup>er</sup> janvier 2017) augmentant les « autres débiteurs », en contrepartie des réserves, traduisant le report des charges à la date de transport. Pas d'impact significatif sur le niveau des « frais commerciaux et de distribution » annuels du Groupe si ceux-ci restent constants s'agissant d'un décalage temporel et récurrent.
Transport de marchandises effectué, pour le compte du groupe, par des compagnies aériennes tiers	Réseau	Analyse en qualité de principal sur le transport réalisé par le Groupe avec reconnaissance du chiffre d'affaires. Analyse en qualité d'agent sur la partie opérée par une autre compagnie avec la reconnaissance de la commission en chiffre d'affaires	La compagnie aérienne agit pour son propre compte lorsqu'elle vend la prestation (principal) car elle contrôle le service promis (le transport de la marchandise). Le chiffre d'affaires facturé au client est reconnu en intégralité et une charge correspondant aux coûts d'affrètement est constatée	Aucun impact sur le bilan d'ouverture (1 <sup>er</sup> janvier 2017) s'agissant d'un impact de présentation au compte de résultat. A titre illustratif, sur la base des chiffres de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires ainsi que et les charges d'affrètements aéronautiques auraient été augmenté d'environ 90 millions d'euros.
Contrats rémunérés à l'heure de vol (maintenance des équipements d'avion et maintenance des moteurs)	Maintenance	Reconnaissance du chiffre d'affaires au rythme de la facturation c'est-à-dire en fonction des heures de vol ; constatation d'une provision pour coûts attendus	Reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement des coûts engagés	Impacts sur le bilan d'ouverture (1 <sup>er</sup> janvier 2017) : diminution des provisions, augmentation des autres créditeurs correspondant aux prestations facturées avant la réalisation de la prestation et diminution des réserves au titre de la marge reportée à la date de réalisation de la prestation. Pas d'impact significatif sur le chiffre d'affaires du Groupe.
Achats de pièces détachées pour le compte de tiers	Maintenance	Reconnaissance de la marge en chiffre d'affaires	Analyse menée pour chacune de ces opérations afin de déterminer si le groupe agit pour son propre compte (principal) ou en tant que mandataire (agent)	Aucun impact sur le bilan d'ouverture (1 <sup>er</sup> janvier 2017). Concernant la présentation du compte de résultat, le Chiffre d'affaires ainsi que les charges de maintenance diminueront par rapport à la comptabilisation actuelle.

# Groupe Air France

Concernant le traitement des compensations clients, le groupe est actuellement en train de travailler avec les autres compagnies aériennes (à travers IATA) afin de déterminer la façon de les présenter. La position est en cours de finalisation.

La comptabilisation des autres flux de chiffre d'affaires ne sera pas modifiée significativement par l'application de la norme IFRS 15.

- Norme IFRS applicable par anticipation pour les états financiers 2018

Le groupe a décidé d'appliquer la norme IFRS 16 « Contrats de location » par anticipation au 1er janvier 2018.

Le groupe a choisi d'appliquer cette norme de façon rétrospective à chaque période antérieure pour laquelle l'information financière est présentée, conformément à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

Le groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme sur les contrats suivants :

- contrats ayant une durée inférieure à 12 mois
- contrats de location de biens ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 euros

L'impact estimé de l'application d'IFRS 16 sur le bilan d'ouverture au 1er janvier 2017 conduirait à :

- une augmentation des immobilisations (principalement via la constatation d'un droit d'utilisation) comprise entre 2,1 et 2,6 milliards d'euros
- la constatation d'une dette de location comprise entre 2,8 et 3,2 milliards d'euros
- une augmentation de l'actif d'impôt différé comprise entre 0,1 et 0,5 milliard d'euros
- une diminution des capitaux propres comprise entre 0,3 et 0,7 milliard d'euros

Ces chiffres ne comprennent pas les impacts concernant la maintenance des avions loués qui sont en cours de finalisation.

Les impacts sur le tableau des flux de trésorerie concernant le retraitement des contrats de location sont des impacts de reclassements, la norme n'ayant pas d'impact sur la trésorerie du groupe :

- Amélioration du « flux de trésorerie provenant de l'exploitation » du fait de l'annulation des loyers partiellement compensée par la part des décaissements attribuée aux frais financiers sur les dettes de location
- Intégration des remboursements du nominal des dettes de location dans le « flux de trésorerie provenant des activités de financement »

Les impacts sur le tableau des flux de trésorerie concernant la comptabilisation de la maintenance des avions loués sont détaillés ci-après.

Les principaux agrégats utilisés par le groupe présenteront les impacts suivants :

- augmentation de l'EBITDA
- disparition de l'EBITDAR
- augmentation du « résultat d'exploitation courant » partiellement compensée par l'augmentation du « coût de l'endettement financier net »
- augmentation de la dette nette
- augmentation du « cash flow libre d'exploitation, hors activités non poursuivies »

Les principaux impacts estimés attendus, incluant les impacts sur le compte de résultat, sont détaillés ci-après.

## Capitalisation des contrats de location d'avions

Pour les contrats de location des avions remplissant les critères de capitalisation définis par la norme IFRS 16, la durée de location correspondra à celle des contrats signés sauf si le groupe est raisonnablement certain d'utiliser les options de renouvellement prévues contractuellement. Ceci pourra être le cas, par exemple, si des travaux importants d'aménagement des cabines ont été effectués alors que la durée résiduelle de location est significativement plus faible que la durée d'amortissement des aménagements des cabines.

## Groupe Air France

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le droit d'utilisation et la dette de loyer correspondra, pour chaque avion, au taux implicite induit par les éléments contractuels.

Les impacts sur le compte résultat sont les suivants :

- Annulation des loyers inclus dans les « loyers opérationnels (avions) » entraînant la disparition de l'EBITDAR
- Enregistrement de l'amortissement des droits d'utilisation
- Enregistrement des frais financiers sur la dette de location

La majeure partie des contrats de location d'avions étant libellés en USD, à compter du 1er janvier 2018, le groupe mettra en place une couverture naturelle de son chiffre d'affaires en USD par la dette de location en USD afin de limiter la volatilité du résultat de change induit par la réévaluation de sa dette de location.

### Capitalisation des contrats de location de biens immobiliers

Le groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des contrats immobiliers afin de les analyser au regard des critères définissant une location selon la norme IFRS 16. Le groupe a notamment pris en compte que lorsqu'il loue des surfaces dans des aéroports en dehors du hub de Paris, il existe contractuellement un droit de substitution effectif à la main du bailleur conduisant à ne pas considérer l'existence d'un contrat de location.

Sur la base des analyses, le groupe a identifié des contrats de location au sens de la norme pour les espaces loués dans ses hubs, les locations de bâtiments propres à l'activité maintenance, les salons dédiés dans les aéroports en dehors des hubs et les locations de bâtiments de bureaux.

La durée de location correspondra à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'utilisation par le groupe est raisonnablement certaine.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le droit d'utilisation et la dette de loyer sera déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature.

Les impacts sur le compte de résultat sont les suivants :

- Annulation des loyers inclus dans les « charges externes » impliquant une augmentation de l'EBITDA
- Enregistrement de l'amortissement des droits d'utilisation
- Enregistrement des frais financiers relatif aux dettes de location

### Comptabilisation des locations d'autres actifs

Le groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des contrats de location des autres actifs afin de s'assurer qu'ils répondaient aux critères de définition et de comptabilisation d'une location selon la norme IFRS 16.

A l'issue des travaux d'analyses, les principaux contrats de locations identifiées correspondent aux véhicules, à certains contrats de pools de pièces détachées et à des contrats de location de moteurs.

La durée de capitalisation des loyers location correspondra à la période non résiliable du contrat complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'utilisation par le groupe est raisonnablement certaine.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le droit d'utilisation et la dette de loyer sera déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature.

Les impacts sur le compte de résultat sont les suivants :

- Annulation des loyers inclus dans les « charges externes » impliquant une augmentation de l'EBITDA
- Enregistrement de l'amortissement des droits d'utilisation
- Enregistrement des frais financiers sur la dette de location

# Groupe Air France

## Comptabilisation de la maintenance des avions loués

Dans le cadre de la mise en place de la norme IFRS 16, le groupe a revu la comptabilisation des coûts de maintenance et des obligations contractuelles de maintenance lors de la restitution de ses avions loués.

Dès lors, les opérations de maintenance des avions loués seront comptabilisées de la façon suivante :

- Enregistrement d'une provision lors de la livraison de l'avion lorsque les travaux ne sont pas dépendant de l'utilisation de l'appareil pour les coûts de maintenance à réaliser lorsque l'avion doit être restitué au loueur. La contrepartie de la provision est alors comptabilisée dans la valeur comptable du droit d'utilisation de l'avion à l'origine,
- Enregistrement d'une provision pour les coûts de restitution correspondant à la valorisation du potentiel d'heures de vol que les avions loués doivent avoir au moment de leur restitution aux loueurs. Le niveau des potentiels à la restitution est dépendant du contrat signé. Par ailleurs, la probabilité de restitution de l'avion à l'issue du contrat ne pourra plus être intégrée dans le calcul de cette provision comme c'est le cas actuellement.
- Identification des composants correspondant aux potentiels inclus dans le droit d'utilisation de chaque avion loué. Ces composants seront amortis sur la durée courant jusqu'à l'événement suivant de grand entretien prévu

Les principaux impacts sur le compte résultat seront les suivants :

- Diminution des coûts opérationnels du fait de la capitalisation des coûts associés aux travaux de maintenance reconstituant des potentiels d'heures de vol,
- Augmentation des « Amortissements, dépréciations et provisions ».

Les impacts sur le tableau des flux de trésorerie sont principalement un reclassement des flux liés aux travaux de maintenance. Actuellement, ils sont présentés en « flux de trésorerie provenant de l'exploitation ». Avec IFRS 16, étant associés à une immobilisation (droits d'utilisation), ils seront présentés en « Investissements corporels et incorporels ».

## • Textes potentiellement applicables au groupe, publiés par l'IASB, mais non encore adoptés par l'Union européenne

- Amendement à la norme IFRS 2 « Classement et évaluation des paiements sur base d'actions », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- Amendement à la norme IFRS 12 « Clarification du champ d'application des dispositions relatives aux informations à fournir », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- Amendement à la norme IAS 28 « Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- Interprétation IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- Interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- Amendement à la norme IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- Amendement à la norme IAS 12 « Conséquences fiscales des paiements relatifs à des instruments financiers classés en capitaux propres », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- Amendement aux normes IFRS 3 et IFRS 11 « Intérêts précédemment détenus dans une activité conjointe », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- Amendement à la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts éligibles incorporables », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.



# Groupe Air France

Le groupe n'attend pas d'impact significatif au titre de l'application de l'amendement à la norme IFRS 2.

## 4.2. Utilisation d'estimations

L'établissement des données financières consolidées, en conformité avec les IFRS, conduit la direction du groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants reconnus au bilan, sur les notes aux données financières consolidées concernant les actifs et passifs à la date d'arrêt des données financières consolidées ainsi que sur le montant des produits et des charges. Les principales estimations retenues par le groupe sont décrites dans les notes suivantes :

- 4.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux titres de transport émis et non utilisés,
- 4.7. Programme de fidélisation Flying Blue,
- 4.11. Instruments financiers,
- 4.13. et 14. Immobilisations corporelles et incorporelles,
- 4.18. Actifs de retraite et les provisions retraite,
- 4.19. et 20. Autres provisions,
- 4.23. Impôts différés actifs.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte des paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. En ce qui concerne les actifs non courants, les hypothèses sont fondées sur une croissance limitée.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

## 4.3. Méthodes de consolidation

### Filiales

Conformément à la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés », les états financiers consolidés du groupe comprennent les comptes de toutes les entités que le groupe contrôle directement ou indirectement, quel que soit son niveau de participation dans les capitaux propres de ces entités. Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle sont consolidées par intégration globale. Une entité est contrôlée dès lors que le groupe détient le pouvoir sur cette entité, est exposé, ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans cette entité, et lorsqu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements. La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote potentiels s'ils sont substantifs, c'est-à-dire s'ils peuvent être exercés en temps utile lorsque les décisions sur les activités pertinentes de l'entité doivent être prises.

Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et des capitaux propres revenant aux tiers est présentée sur la ligne « Participations ne donnant pas le contrôle ».

L'impact du rachat de participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale déjà contrôlée et l'impact de la cession d'un pourcentage d'intérêts sans perte de contrôle sont comptabilisés en capitaux propres.

Lors d'une cession partielle avec perte de contrôle, la participation conservée est réévaluée à la juste valeur à la date de la perte de contrôle. Le résultat de cession comprend l'impact de cette réévaluation et le résultat de cession sur les titres cédés, y compris l'intégralité des éléments comptabilisés en capitaux propres devant être recyclés en résultat.

# Groupe Air France

## Participations dans les co-entreprises et entreprises associées

Conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats », le groupe comptabilise selon la méthode de mise en équivalence les partenariats dans lesquels il exerce un contrôle conjoint avec une ou plusieurs autres parties (joint-venture). Le contrôle est considéré comme conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime du groupe et des autres parties partageant le contrôle.

Si le cas d'une activité conjointe (joint-operation) se présentait, le groupe comptabiliserait les actifs et passifs concernés proportionnellement à ses droits et obligations vis-à-vis de l'entité.

Conformément à la norme IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et coentreprises », les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion opérationnelle et la politique financière sont également mises en équivalence. L'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part revenant au groupe dans le montant total du résultat global comptabilisé par les entreprises associées et les co-entreprises à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin, ajustée des éventuelles pertes de valeur de la participation nette.

Les pertes d'une entité mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe et de l'investissement net (créance long terme dont le remboursement n'est ni prévu ni probable) dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le groupe a une obligation contractuelle de couvrir ces pertes, ou,
- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill et inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence.

Les participations dans des entités dans lesquelles le groupe a cessé d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint, ne sont plus mises en équivalence à partir de cette date et sont évaluées à leur juste valeur à la date de perte d'influence notable ou de contrôle conjoint.

## Opérations intra-groupe

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au groupe (dividendes, plus-values...). Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du groupe dans ces sociétés, seulement dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs d'une perte de valeur.

## **4.4. Conversion des états financiers et des opérations en monnaies étrangères**

### Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euros comme suit :

- A l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués, les comptes de bilan sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture,
- Les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de change de la période,
- L'écart de conversion en résultant est porté au poste "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres.

Les goodwill sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et sont convertis en euros au taux de clôture.

# Groupe Air France

## Conversion des opérations en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères évalués sur la base du coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction ou le cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant (voir note 4.14).

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat, les variations de juste valeur des instruments de couverture sont enregistrées conformément au traitement décrit dans la note 4.11. « Instruments financiers, évaluation des actifs et passifs financiers ».

## 4.5. Regroupements d'entreprises

### Regroupements d'entreprises réalisés après le 1<sup>er</sup> avril 2010

Les acquisitions de filiales réalisées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 (2008) « Regroupements d'entreprises ». En application de cette norme, dans le cas de la première consolidation d'une entité, le groupe procède dans un délai n'excédant pas 12 mois à compter de la date d'acquisition, à l'évaluation de tous les actifs et passifs à leur juste valeur (à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente qui sont comptabilisés à la juste valeur moins les coûts de sortie).

Les goodwill qui correspondent, à la date d'acquisition, à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle sous déduction du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris font l'objet de tests de perte de valeur annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Les frais de transactions, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le groupe peut opter, acquisition par acquisition, pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle en date de l'acquisition, et non pas uniquement leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise.

Si la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur nette des actifs et des passifs est négative, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

Les paiements conditionnels ou compléments de prix sont comptabilisés en capitaux propres lorsque le paiement prévoit la livraison d'un nombre fixe d'actions de l'acquéreur selon les critères d'IAS 32. Dans les autres cas, ils sont comptabilisés en passifs liés à des regroupements d'entreprises. Les paiements conditionnels ou compléments de prix sont estimés à leur juste valeur en date d'acquisition. Cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où l'évaluation était encore présentée comme provisoire (délai d'évaluation limité à 12 mois). Tout ajustement ultérieur ne répondant pas à ces critères est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du groupe.

Lors d'une acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle, et l'écart avec la valeur nette comptable est comptabilisé en résultat, de même que les éléments recyclables des autres éléments du résultat global relatifs à la participation antérieure.

### Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> avril 2010

## Groupe Air France

Les acquisitions de filiales réalisées avant le 1<sup>er</sup> avril 2010 sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 (2004) « Regroupements d'entreprises ». En application de cette norme, dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le groupe procède dans un délai n'excédant pas 12 mois à compter de la date d'acquisition, à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Les goodwill résultant de la différence entre le coût d'acquisition (qui inclut les éventuels instruments de capitaux propres émis par le groupe en échange du contrôle de l'entité acquise, et les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises) et la quote-part des capitaux propres du groupe après évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis, fait l'objet de tests de perte de valeur annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Si la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est négative, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

### 4.6. Chiffre d'affaires

Pour les opérations aériennes, le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de la réalisation du transport, net des éventuelles remises accordées (Voir note 6). Le transport est également le fait générateur de la comptabilisation en charges externes des commissions versées aux intermédiaires.

En conséquence, à leur date d'émission, les titres de transport tant sur le passage que sur le fret sont comptabilisés en « Titres de transport émis et non utilisés ».

Toutefois, la recette relative aux titres de transport émis qui se révéleront non utilisés, est comptabilisée en chiffre d'affaires dès l'émission du billet, par application d'un taux statistique régulièrement mis à jour.

Le chiffre d'affaires des contrats de maintenance tiers est évalué selon la méthode de l'avancement.

### 4.7. Programme de fidélisation

Les compagnies du groupe opèrent un programme commun de fidélisation client « Flying Blue » permettant aux adhérents d'acquérir des *Miles* lors de leurs voyages réalisés auprès d'Air France, KLM, des partenaires aériens ou lors de leurs achats de prestations auprès des partenaires non aériens (sociétés de carte de crédit, chaînes hôtelières et loueurs de voitures). Ces *Miles* peuvent être échangés par les adhérents contre des voyages gratuits auprès des partenaires aériens ou d'autres services gratuits auprès des partenaires non aériens.

Conformément à l'interprétation IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle », ces *Miles* sont considérés comme un élément distinct d'une vente à éléments multiples et une partie du prix de la vente initiale du billet d'avion est allouée à ces *Miles* et différée jusqu'à ce que l'obligation du groupe relative à ces *Miles* soit remplie.

Le montant différé en dette au fur et à mesure de l'acquisition des *Miles* par les adhérents, est estimé :

- En fonction de la juste valeur des *Miles*, définie comme le montant auquel les avantages pourraient être vendus séparément ;
- Après prise en compte d'un taux de rédemption, correspondant à la probabilité d'utilisation des *Miles* par les adhérents déterminée suivant une méthode statistique.

Dans le cadre des refacturations de *Miles* entre les partenaires du programme, la marge réalisée sur les ventes de *Miles* aux autres partenaires du programme est rattachée immédiatement au résultat.

## 4.8. Distinction entre résultat d'exploitation courant et résultat des activités opérationnelles

Le groupe considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter dans son compte de résultat un solde intermédiaire au sein du « résultat des activités opérationnelles ». Ce solde, appelé « résultat d'exploitation courant », exclut les éléments inhabituels définis par la recommandation n°2009-r.03 du CNC comme des produits ou des charges non récurrents par leur fréquence, leur nature et/ou leur montant.

Ces éléments sont les suivants :

- Les ventes de matériel aéronautique et les cessions d'autres actifs,
- Les résultats de cession de filiales et participations,
- Les coûts de restructuration lorsque ceux-ci sont significatifs,
- Des éléments significatifs et peu fréquents comme la reconnaissance au compte de résultat d'un écart d'acquisition négatif, l'enregistrement d'une perte de valeur sur goodwill et les provisions significatives sur litiges.

## 4.9. Agrégats utilisés dans le cadre de la communication financière

**EBITDA** (Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortization) : en excluant du résultat d'exploitation courant la principale ligne n'ayant pas de contrepartie en trésorerie ("Amortissements, dépréciations et provisions"), l'EBITDA correspond à un indicateur reflétant de façon simple le niveau de trésorerie généré par les opérations courantes du groupe. Il est ainsi communément utilisé pour le calcul des ratios financiers de couverture et ratios de valorisation de l'entreprise.

**EBITDAR** (Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation, Amortization and Rents) : cet agrégat est adapté aux secteurs tels que celui de l'aérien, finançant une part significative de leurs actifs au moyen de contrats de location opérationnelle. Il est obtenu en excluant de l'EBITDA défini ci-dessus les charges de location opérationnelle des avions. Il est également utilisé pour le calcul des ratios financiers de couverture et ratios de valorisation de l'entreprise.

**Cash flow libre d'exploitation** : il correspond à la trésorerie disponible après investissements opérationnels et nette des produits de cessions opérationnelles d'actifs corporels et incorporels. Il n'inclut pas la trésorerie générée par les autres opérations d'investissements, en particulier financières et les flux d'exploitation relatifs aux activités non poursuivies.

## 4.10. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux propriétaires de la société mère par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé hors actions d'auto détention.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux propriétaires de la société mère ajusté des effets des instruments dilutifs par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de toutes actions ordinaires potentiellement dilutives.

## 4.11. Instruments financiers, évaluation des actifs et passifs financiers

### Evaluation des créances clients et actifs financiers non courants

Les créances clients, prêts et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Postérieurement à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. Ils peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction.

## Titres de participation des sociétés non consolidées et autres titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés non consolidées et les autres titres immobilisés sont qualifiés d'actifs disponibles à la vente et figurent au bilan pour leur juste valeur. Pour les titres de participation cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres de participation non cotés, la valorisation est établie sur la base des états financiers de l'entité. Pour les autres titres immobilisés, si la juste valeur n'est pas estimable de façon fiable, le groupe utilise l'exemption de comptabilisation au coût (i.e. coût d'acquisition net des pertes de valeur éventuelles).

Les pertes et gains latents, à l'exception des pertes de valeur, sont enregistrés en autres éléments de résultat global dans une composante intitulée « Réserves sur instruments dérivés et sur actifs financiers disponibles à la vente ».

En cas d'indication d'une perte de valeur de l'actif financier, le montant de la perte résultant du test de dépréciation est comptabilisé en résultat de la période. Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Les facteurs considérés par le groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- La perte de valeur est prolongée lorsque le cours de bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre,
- La perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

## Instruments dérivés

Le groupe utilise divers instruments dérivés dans le but de couvrir ses expositions aux risques actions, de change, de taux d'intérêt ou de variation des prix d'achat de carburant.

Des contrats de change à terme et des options sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de change. Pour les engagements fermes, les gains et les pertes latents sur ces instruments financiers sont inclus dans la valeur nette comptable de l'actif ou du passif couvert.

Le groupe utilise également des swaps de taux pour gérer son exposition au risque de taux. La majorité des swaps négociés permet de convertir des dettes à taux variable à taux fixe.

L'exposition au risque carburant, enfin, est couverte par des swaps ou des options sur jet fuel, gasoil ou Brent.

La majeure partie de ces instruments dérivés est qualifiée comptablement d'instruments de couverture si le dérivé est éligible en tant qu'instrument de couverture et si les relations de couverture sont documentées conformément aux principes de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur ajustée de la valeur marché du risque de crédit du groupe (DVA) et du risque de crédit de sa contrepartie (CVA). Le calcul du risque de crédit suit un modèle usuel s'appuyant sur des probabilités de défaut issues des CDS des contreparties.

Le mode de comptabilisation des variations de juste valeur dépend de la classification des instruments dérivés. Trois classifications différentes existent :

- *Couverture de juste valeur* : les variations de juste valeur du dérivé sont constatées en résultat et viennent compenser, à hauteur de la part efficace, les variations de la juste valeur du sous-jacent (actif, passif ou engagement ferme), également comptabilisées en résultat.
- *Couverture de flux futurs* : les variations de juste valeur sont constatées en autres éléments du résultat global pour la partie efficace et sont reclassées en résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier. La partie inefficace est enregistrée directement en résultat financier tant que l'instrument n'est pas débouclé. Lors du débouclage, l'inefficacité résiduelle est recyclée sur l'élément couvert.
- *Dérivés de transaction* : les variations de juste valeur du dérivé sont comptabilisées en résultat financier.

## Emprunts obligataires convertibles

## Groupe Air France

Les emprunts obligataires convertibles sont considérés comme des instruments financiers composés de deux éléments : une composante obligataire enregistrée en dette et une composante action enregistrée en capitaux propres. La composante obligataire est égale à la valeur actualisée de la totalité des coupons dus au titre de l'obligation au taux d'une obligation simple qui aurait été émise au même moment que l'obligation convertible. La valeur de la composante action enregistrée en capitaux propres est calculée par différence avec le montant nominal de l'emprunt obligataire à l'émission. La différence entre les frais financiers comptabilisés et les montants effectivement décaissés est ajoutée à chaque clôture au montant de la composante dette de sorte qu'à l'échéance, le montant à rembourser en cas de non conversion corresponde au prix de remboursement.

# Groupe Air France

## Actifs financiers, trésorerie et équivalents de trésorerie

### *Actifs de transaction (à la juste valeur par compte de résultat)*

Les actifs de transaction comprennent les actifs détenus à des fins de transaction (SICAV, FCP, certificat de dépôt, etc.), que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, ou qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Ils sont classés au bilan en actifs financiers à court terme. Par ailleurs, le groupe n'a pas désigné d'actifs à la juste valeur sur option.

### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

Il s'agit de placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

## Dettes financières

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés :

- A leur valeur nette comptable pour les emprunts obligataires,
- Selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif pour les autres emprunts. En application de ce principe, les primes de remboursement ou d'émissions éventuelles sont portées dans la rubrique du bilan correspondant à ces emprunts et amorties en résultat financier sur la durée de vie des emprunts.

Par ailleurs, les passifs financiers documentés dans le cadre de relations de couverture de juste valeur sont réévalués à la juste valeur au titre du risque couvert, c'est-à-dire le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt. Ces variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat de la période symétriquement aux variations de juste valeur des swaps de couverture.

## Hiérarchie des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le tableau présentant les actifs et passifs financiers par catégorie de valorisation (voir note 31.4) répond aux exigences d'IFRS 7 amendée « Instruments financiers : informations à fournir ». Les justes valeurs à fournir sont classées selon une hiérarchie reflétant la nature des données de marché utilisées pour réaliser les évaluations.

Cette hiérarchie prévoit trois niveaux de juste valeur :

**Niveau 1** : juste valeur calculée à partir de cours/prix cotés sur un marché actif pour des instruments identiques,

**Niveau 2** : juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables telles que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif,

**Niveau 3** : juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés.

## 4.12. Goodwill

Le goodwill correspond, à la date d'acquisition, à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle sous déduction du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris de l'entité acquise.

Pour les acquisitions ayant eu lieu avant le 1<sup>er</sup> avril 2004, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables français. Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1<sup>er</sup> avril 2004 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes internationales au 1<sup>er</sup> avril 2004, conformément à la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS ».

Le goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Il est comptabilisé à l'actif du bilan.



## Groupe Air France

Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de perte de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause celle-ci. Les pertes de valeur enregistrées, comme décrit dans la note 4.15, ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris excède la contrepartie transférée, un écart d'acquisition négatif est dégagé et immédiatement comptabilisé en résultat.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une société mise en équivalence, le montant du goodwill attribuable à la société cédée est inclus dans le calcul du résultat de cession.

### 4.13. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les frais de développements informatiques sont immobilisés et amortis selon un plan reflétant la durée d'utilisation propre à chaque développement. Le groupe dispose d'outils permettant un suivi par projet de toutes les étapes du développement, et notamment, la mesure des dépenses internes et externes directement attribuables à chaque projet au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée, comme décrit dans la note 4.15.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les compagnies aériennes sont soumises aux réglementations du marché des ETS (Emission Trading Scheme), comme décrit dans la note 4.21 et le paragraphe « Risques crédit carbone » de la note 31.1. A ce titre, le groupe doit acheter des quotas de CO2 afin de compenser ses émissions. Le groupe comptabilise les quotas de CO2 en immobilisations incorporelles. Ces immobilisations sont non amortissables.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

Logiciels et développements informatiques	1 à 5 ans
Licences	Durée du contrat
Fichiers clients	5 à 12 ans

Les développements informatiques sont amortis sur la même durée d'utilité que celle du logiciel sous-jacent. Dans certains cas dûment documentés, des développements informatiques peuvent être amortis sur une période plus longue.

### 4.14. Immobilisations corporelles

#### Principes applicables

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication, diminué des amortissements cumulés et le cas échéant des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des emprunts contractés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partie intégrante du coût. Dans la mesure où les acomptes sur investissements ne sont pas financés par des emprunts spécifiques, le groupe retient le taux moyen d'intérêts des emprunts non affectés en cours à la clôture de l'exercice considéré.

Les coûts d'entretien sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés (grand entretien sur les cellules et moteurs hors pièces à durée de vie limitée).

# Groupe Air France

## Immobilisations aéronautiques

Le prix d'acquisition des immobilisations aéronautiques est libellé en devises étrangères. Il est converti au cours du jour du règlement ou, le cas échéant, au cours de couverture qui lui est affecté. Les remises constructeurs éventuelles sont portées en diminution de la valeur immobilisée.

Les avions sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée moyenne d'utilisation estimée. Cette durée est fixée à 20 ans sans valeur résiduelle pour la plupart des avions de la flotte. Elle peut toutefois aller jusqu'à 25 ans pour certains avions.

Durant le cycle d'exploitation et dans le cadre de l'élaboration des plans de renouvellement de flotte, le groupe examine si la base amortissable ou la durée d'utilité doivent être adaptées et le cas échéant, détermine si une valeur résiduelle doit être prise en compte et la durée d'utilité adaptée.

Les potentiels cellules et moteurs (hors pièces à durée de vie limitée) sont isolés du coût d'acquisition des appareils. Ils constituent des composants distincts et sont amortis sur la durée courant jusqu'à l'événement suivant de grand entretien prévu.

Les pièces de rechange permettant d'assurer l'utilisation de la flotte (activité maintenance) sont classées en immobilisations aéronautiques et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée de vie restante estimée du type avion / moteur sur le marché mondial. La durée de vie est plafonnée à un maximum de 30 ans.

## Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur les durées d'utilisation suivantes :

Constructions	20 à 50 ans
Agencements et installations	8 à 20 ans
Simulateurs de vol	10 à 20 ans
Matériels et outillages	3 à 15 ans

## Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Dans le cadre d'opérations de cession-bail suivies d'une location opérationnelle, les plus ou moins-values dégagées font l'objet des traitements suivants :

- Elles sont reconnues immédiatement lorsqu'il est clairement établi que la transaction a été réalisée à la juste valeur,
- Si le prix de vente est inférieur à la juste valeur, les plus ou moins-values sont reconnues immédiatement exception faite du cas suivant : si la perte est compensée par des loyers futurs inférieurs au prix de marché, elle est différée et amortie proportionnellement aux paiements de loyers sur la période d'utilisation attendue de l'actif,
- Si le prix de vente est supérieur à la juste valeur, l'écart est différé et amorti sur la période d'utilisation attendue de l'actif.

Dans le cadre d'opérations de cession-bail suivies d'une location financement, l'actif reste au bilan du groupe avec une valeur inchangée. Cette transaction est un moyen pour le bailleur d'accorder un financement au groupe, l'actif tenant lieu de sûreté.

## 4.15. Test de valeur d'actif

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », l'ensemble des immobilisations corporelles, incorporelles et les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au minimum une fois par an au 30 septembre pour les goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Pour ce test, le groupe détermine la valeur recouvrable de l'actif correspondant à la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés, estimée à partir d'hypothèses budgétaires validées par la Direction, d'un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital du groupe et d'un taux de croissance reflétant les hypothèses de marché propre à l'activité.

Les tests de dépréciation sont réalisés individuellement pour chaque actif sauf pour les actifs auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants. Dans ce cas, ces actifs sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent et c'est cette dernière qui est testée. Les UGT correspondent aux secteurs d'activité du groupe : passage, fret, maintenance, loisirs et autres.

Lorsque la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée. La perte de valeur constatée sur une UGT est imputée en premier lieu sur le goodwill, le reliquat étant affecté aux autres actifs qui composent l'UGT au prorata de leur valeur nette comptable.

## 4.16. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces coûts comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production.

Le coût des stocks est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

## 4.17. Actions propres

Les titres représentatifs du capital de la société mère détenus par le groupe sont enregistrés en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les cessions ultérieures sont imputées directement en capitaux propres et ne donnent lieu à l'enregistrement d'aucun résultat.

## 4.18. Avantages du personnel

Les engagements du groupe au titre des régimes à prestations définies, incluant les indemnités de cessation de service, sont déterminés, conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays. Les engagements sont couverts, soit par des fonds de pension ou d'assurance, soit par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

Le groupe reconnaît en autres éléments du résultat global la totalité des gains et des pertes actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi, l'écart entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs de régime ainsi que l'incidence de tout plafonnement d'actif. Les gains et les pertes actuariels sur régimes d'avantages à long terme (essentiellement médailles du travail) sont comptabilisés en résultat.

## Groupe Air France

Le groupe comptabilise l'ensemble de ses charges de retraite (à cotisations définies et à prestations définies) en résultat d'exploitation courant (frais de personnel).

### 4.19. Provisions pour restitution d'avions en location opérationnelle

Dans certains contrats de location opérationnelle, le groupe s'est engagé à restituer l'avion avec un niveau de potentiels contractuellement défini.

Les coûts de restitution des cellules et des moteurs relatifs aux contrats de location opérationnelle sont provisionnés. Cette provision, fondée sur un coût standard de shop visit, est calculée en tenant compte des coûts de restitution prévus au contrat et de la probabilité de restitution de l'avion à l'issue du contrat.

Lorsque le potentiel de l'avion est supérieur aux conditions contractuelles de restitution, l'excédent est inscrit à l'actif du bilan dans le poste « immobilisations aéronautiques » et amorti linéairement sur la période durant laquelle ce potentiel est supérieur aux conditions contractuelles de restitution. Dans le cas où, à la date de restitution de l'appareil, son potentiel est supérieur aux conditions contractuelles de restitution, cet excédent est remboursable par le bailleur.

### 4.20. Autres provisions

Le groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers résultant d'événements passés qui se traduira par une sortie de ressources et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Ce dernier est comptabilisé en « autres produits et charges financiers ».

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

### 4.21. Droit d'émission de gaz à effet de serre

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les compagnies aériennes sont entrées dans le périmètre des sociétés soumises aux quotas d'émission de CO<sub>2</sub>.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de gaz à effet de serre, le groupe a retenu le traitement comptable dit de « l'approche nette ».

Selon cette approche, les quotas sont comptabilisés en immobilisations incorporelles :

- Les quotas attribués gratuitement par l'Etat sont valorisés pour une valeur nulle et,
- Les quotas achetés sur le marché sont comptabilisés à leur prix d'acquisition.

Ces immobilisations incorporelles ne sont pas amortissables.

L'insuffisance de quotas alloués pour couvrir les émissions réelles fait l'objet d'une provision. Cette provision est évaluée au coût d'acquisition à hauteur des droits acquis et pour la partie non couverte par des achats de quotas, par référence au prix de marché lors de chaque arrêté.

Au moment de la restitution à l'Etat des quotas correspondant aux émissions réelles, la provision est soldée en contrepartie des immobilisations incorporelles restituées.

### 4.22. Frais d'émission d'emprunts et frais d'augmentation de capital

Les frais d'émission d'emprunts sont principalement étalés en résultat financier sur la durée de vie des emprunts selon une méthode actuarielle.

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission.

# Groupe Air France

## 4.23. Impôts différés

Le groupe comptabilise les impôts différés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, sauf exceptions prévues par IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Les soldes nets d'impôts différés sont déterminés sur la base de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés liés aux déficits fiscaux sont activés au regard des perspectives de recouvrabilité découlant des budgets et plans à moyen terme élaborés par le groupe. Les hypothèses utilisées sont identiques à celles retenues pour les tests de valeur des actifs (voir note 4.15).

Un passif d'impôt différé est également comptabilisé sur les réserves non distribuées des entités mises en équivalence.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en autres éléments du résultat global. Dans ce dernier cas, ils sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global.

### Comptabilisation de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises

La loi de finance pour 2010 votée le 30 décembre 2009 a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et l'a remplacée par la CET (contribution économique territoriale) qui est composée de deux cotisations : la CFE (cotisation foncière des entreprises) et la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Cette dernière se détermine par application d'un taux sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours de l'année. Dans la mesure où le montant de la valeur ajoutée est un montant net de produits et de charges, la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2. En conséquence, le montant de la charge relative à la CVAE est présenté sur la ligne « impôts ».

## 4.24. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable est principalement recouvrée par une vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs détenus en vue de la vente) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La Direction doit s'être engagée sur un plan de vente, dont on s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de 12 mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif détenu en vue de la vente.

Le groupe évalue à chaque date d'arrêt s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité, et le cas échéant, présente ces derniers en « actifs détenus en vue de la vente ».

Les éventuelles dettes liées à ces actifs sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.

## 5. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- **Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017**

Une nouvelle compagnie aérienne du nom de JOON a été créée dans le groupe Air France. Elle opérera dans le segment « low cost » du secteur « Réseau ». Son activité a débuté en novembre 2017.

En Novembre 2017, Transavia France a émis de nouvelles actions pour financer la croissance de son activité. Air France a de ce fait augmenté sa participation dans le capital à hauteur de 95,5 %.

- **Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016**

Au cours de l'exercice 2016, le groupe avait cédé 49,99% du capital de Servair. A l'issue de cette opération, le contrôle opérationnel de Servair a été transféré à gategroup en application de la gouvernance prévue dans les accords entre Air France et gategroup. Par conséquent, le groupe Servair est consolidé selon la méthode de mise en équivalence depuis le 30 décembre 2016. Les impacts de cette opération sont détaillés dans la note 14.

## 6. INFORMATIONS SECTORIELLES

### Information par secteur d'activité

L'information sectorielle est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Comité Exécutif, principal décideur opérationnel du groupe.

Le groupe est organisé autour des secteurs suivants :

**Réseaux** : Les revenus de ce secteur qui comprend le passage réseau et le cargo proviennent essentiellement des services de transport de passagers sur vols réguliers ayant un code des compagnies aériennes du groupe hors Transavia, ce qui inclut les vols opérés par d'autres compagnies aériennes dans le cadre de contrats de partage de codes. Depuis fin 2017, l'activité de Joon contribue à la performance des revenus de ce secteur. Ils incluent également les commissions versées par les partenaires de l'alliance SkyTeam, les revenus des partages de codes, les recettes d'excédent de bagages, les revenus de l'assistance aéroportuaire fournie par le groupe aux compagnies aériennes tierces et des services liés aux systèmes d'information, ainsi que les opérations de transport de marchandises réalisées sous code des compagnies aériennes du groupe, incluant le transport effectué par des partenaires dans le cadre de contrat de partage de codes. Les autres recettes du cargo correspondent essentiellement à la vente de capacité à d'autres transporteurs.

**Maintenance** : Les revenus externes proviennent des services de maintenance fournis à d'autres compagnies aériennes et clients dans le monde.

**Transavia** : Les revenus de ce secteur proviennent de l'activité de transport « low cost » de passagers réalisée par Transavia.

**Autres** : Les revenus de ce secteur proviennent de diverses prestations fournies par le groupe, non couvertes par les quatre autres secteurs précités.

Les résultats alloués aux secteurs d'activité correspondent à ceux qui sont affectables de façon directe et indirecte. Les montants répartis dans les secteurs d'activité correspondent principalement à l'EBITDAR, l'EBITDA, au résultat d'exploitation courant et au résultat des activités opérationnelles. Les autres éléments du compte de résultat sont regroupés dans la colonne « non répartis ».

Les transactions intersecteurs sont effectuées et valorisées à des conditions normales de marché.

# Groupe Air France

## Information par secteur géographique

- **Activité par zone d'origine des ventes**

Les activités du groupe par origine des ventes sont ventilées en huit zones géographiques :

- France métropolitaine
- Benelux
- Europe (hors France et Benelux)
- Afrique
- Moyen-Orient, Golfe, Inde (MEGI)
- Asie-Pacifique
- Amérique du Nord
- Antilles, Caraïbes, Guyane, Océan Indien, Amérique du Sud (CILA)

Seul le chiffre d'affaires par secteur d'activité est affecté par zone géographique de ventes.

- **Activité par zone de destination**

Les activités du groupe par zones de destination sont ventilées en sept secteurs géographiques :

- France métropolitaine
- Europe (hors France) et Afrique du Nord
- Antilles, Caraïbes, Guyane et Océan Indien
- Afrique (hors Afrique du Nord), Moyen-Orient
- Amérique du Nord, Mexique
- Amérique du Sud (hors Mexique)
- Asie et Nouvelle Calédonie

## 6.1. Informations par secteur d'activité

- Période close au 31 décembre 2017

# Groupe Air France

<i>En millions d'euros</i>	Réseaux	Maintenance	Transavia	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	13 961	2 876	568	14	-	17 419
Chiffre d'affaires intersecteurs	(19)	(1 572)	-	-	-	(1 591)
<b>Chiffre d'affaires externe</b>	<b>13 942</b>	<b>1 304</b>	<b>568</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>15 828</b>
EBITDAR <sup>(*)</sup>	1 973	301	135	(2)	-	2 407
EBITDA <sup>(*)</sup>	1 404	301	58	(2)	-	1 761
Résultat d'exploitation courant	383	180	28	(2)	-	590
Résultat des activités opérationnelles	332	180	28	(2)	-	538
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	3	-	9	-	12
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(3)	(3)
Impôts	-	-	-	-	34	34
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>332</b>	<b>183</b>	<b>28</b>	<b>7</b>	<b>31</b>	<b>581</b>
Amortissements de l'exercice	(892)	(160)	(17)	-	-	(1 069)
Autres éléments non monétaires	(255)	42	4	159	177	127
<b>Total actifs</b>	<b>7 790</b>	<b>2 210</b>	<b>358</b>	<b>251</b>	<b>3 831</b>	<b>14 440</b>
Passifs sectoriels	5 425	1 126	213	-	2 565	9 329
Dettes financières, concours bancaires et capitaux propres	-	-	-	-	5 111	5 111
<b>Total passifs</b>	<b>5 425</b>	<b>1 126</b>	<b>213</b>	<b>-</b>	<b>7 676</b>	<b>14 440</b>
Investissements corporels et incorporels (activités poursuivies)	1 003	200	129	-	-	1 332

<sup>(\*)</sup> Voir note 4.9 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les actifs non répartis d'un montant de 3,8 milliards d'euros concernent pour l'essentiel les actifs financiers détenus par le groupe. Ils comprennent notamment les trésoreries et équivalents de trésorerie pour 2,6 milliard d'euros, les immobilisations financières pour 0,7 milliard d'euros, les impôts différés pour 0,2 milliard d'euros et les instruments dérivés pour 0,3 milliard d'euros.

Les passifs non répartis, d'un montant de 2,6 milliards d'euros, comprennent pour l'essentiel les provisions retraite pour 1,7 milliards d'euros, les dettes fiscales et sociales pour 0,7 milliard d'euros et les instruments dérivés pour 0,1 milliard d'euros.

Les dettes financières, les concours bancaires et les capitaux propres ne sont pas répartis.



# Groupe Air France

• Période close au 31 décembre 2016 (retraité)

<i>En millions d'euros</i>	Réseaux	Maintenance	Transavia	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	13 626	2 913	454	432	-	17 426
Chiffre d'affaires intersecteurs	(33)	(1 557)	-	(422)	-	(2 012)
<b>Chiffre d'affaires externe</b>	<b>13 594</b>	<b>1 356</b>	<b>454</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>15 414</b>
EBITDAR <sup>(*)</sup>	1 772	338	76	-	-	2 186
EBITDA <sup>(*)</sup>	1 188	338	(11)	-	-	1 514
Résultat d'exploitation courant	209	196	(33)	-	-	372
Résultat des activités opérationnelles	588	207	(33)	(326)	-	436
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(1)	(1)	-	-	-	(2)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(81)	(81)
Impôts	-	-	-	-	(196)	(196)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>588</b>	<b>206</b>	<b>(33)</b>	<b>(326)</b>	<b>(277)</b>	<b>157</b>
Amortissements de l'exercice	(867)	(167)	(4)	-	-	(1 038)
Autres éléments non monétaires	(508)	24	(24)	(190)	(146)	(844)
<b>Total actifs</b>	<b>7 499</b>	<b>2 226</b>	<b>218</b>	<b>242</b>	<b>2 799</b>	<b>12 984</b>
Passifs sectoriels	5 305	1 104	181	1	2 355	8 946
Dettes financières, concours bancaires et capitaux propres	-	-	-	-	4 038	4 038
<b>Total passifs</b>	<b>5 305</b>	<b>1 104</b>	<b>181</b>	<b>1</b>	<b>6 393</b>	<b>12 984</b>
Investissements corporels et incorporels (activités poursuivies)	910	188	178	-	-	1 276

<sup>(\*)</sup> Voir note 4.9 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les actifs non répartis d'un montant de 2,8 milliards d'euros concernent pour l'essentiel les actifs financiers détenus par le groupe. Ils comprennent notamment les trésoreries et équivalents de trésorerie pour 1,8 milliard d'euros, les immobilisations financières pour 0,6 milliard d'euros, les impôts différés pour 0,1 milliard d'euros et les instruments dérivés pour 0,3 milliard d'euros.

Les passifs non répartis, d'un montant de 2,4 milliards d'euros, comprennent pour l'essentiel les provisions retraite pour 1,6 milliards d'euros, les dettes fiscales et sociales pour 0,7 milliard d'euros et les instruments dérivés pour 0,1 milliard d'euros.

Les dettes financières, les concours bancaires et les capitaux propres ne sont pas répartis.

## 6.2. Informations par secteur géographique

### Chiffre d'affaires externe par origine des ventes

- Période close au 31 décembre 2017

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Benelux	Europe (hors France et Benelux)	Afrique	Moyen-Orient Golfe Inde (MEGI)	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien Amérique du Sud (CILA)	Total
Réseau	5 815	276	2 134	825	340	1 114	1 831	907	13 242
Autres recettes réseau	410	4	81	48	9	85	41	22	700
<b>Total réseaux</b>	<b>6 224</b>	<b>280</b>	<b>2 215</b>	<b>873</b>	<b>349</b>	<b>1 199</b>	<b>1 872</b>	<b>929</b>	<b>13 942</b>
Transport Transavia	563	-	-	-	-	-	-	-	563
Transavia - autres recettes	5	-	-	-	-	-	-	-	5
<b>Total Transavia</b>	<b>568</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>568</b>
Maintenance	1 207	-	-	-	-	1	96	-	1 304
Autres	14	-	-	-	-	-	-	-	14
<b>Total</b>	<b>8 013</b>	<b>280</b>	<b>2 215</b>	<b>873</b>	<b>349</b>	<b>1 200</b>	<b>1 968</b>	<b>929</b>	<b>15 828</b>

- Période close au 31 décembre 2016 (retraité)

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Benelux	Europe (hors France et Benelux)	Afrique	Moyen-Orient Golfe Inde (MEGI)	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien Amérique du Sud (CILA)	Total
Réseau	5 665	279	2 136	837	336	1 049	1 762	800	12 865
Autres recettes réseau	415	13	73	49	11	96	45	26	729
<b>Total réseaux</b>	<b>6 081</b>	<b>293</b>	<b>2 209</b>	<b>886</b>	<b>346</b>	<b>1 145</b>	<b>1 807</b>	<b>827</b>	<b>13 594</b>
Transport Transavia	449	-	-	-	-	-	-	-	449
Transavia - autres recettes	5	-	-	-	-	-	-	-	5
<b>Total Transavia</b>	<b>454</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>454</b>
Maintenance	1 250	-	-	-	-	-	106	-	1 355
Autres	10	-	-	-	-	-	-	-	10
<b>Total</b>	<b>7 795</b>	<b>293</b>	<b>2 209</b>	<b>886</b>	<b>346</b>	<b>1 145</b>	<b>1 913</b>	<b>827</b>	<b>15 414</b>

## Chiffre d'affaires externe du transport aérien par destination

- Période close au 31 décembre 2017

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Europe (hors France) Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique (hors Afrique du Nord) Moyen-Orient	Amérique du Nord, Mexique	Amérique du Sud, hors Mexique	Asie Nouvelle-Calédonie	Total
Réseau	1 805	2 365	1 250	1 820	2 875	1 106	2 021	13 242
Transport Transavia	-	509	-	54	-	-	-	563
<b>Total</b>	<b>1 805</b>	<b>2 874</b>	<b>1 250</b>	<b>1 874</b>	<b>2 875</b>	<b>1 106</b>	<b>2 021</b>	<b>13 805</b>

- Période close au 31 décembre 2016

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Europe (hors France) Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique (hors Afrique du Nord) Moyen-Orient	Amérique du Nord, Mexique	Amérique du Sud, hors Mexique	Asie Nouvelle-Calédonie	Total
Réseau	1 836	2 217	1 311	1 812	2 766	1 042	1 881	12 865
Transport Transavia	-	410	-	40	-	-	-	449
<b>Total</b>	<b>1 836</b>	<b>2 627</b>	<b>1 311</b>	<b>1 851</b>	<b>2 766</b>	<b>1 042</b>	<b>1 881</b>	<b>13 314</b>

## 7. CHARGES EXTERNES

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</b>		
Carburant avions	2 596	2 604
Affrètements aéronautiques	337	363
Redevances aéronautiques	1 109	1 107
Commissariat	576	240
Achat d'assistance en escale	1 204	1 061
Achats et consommations d'entretien aéronautique	1 731	1 738
Frais commerciaux et de distribution	594	602
Autres frais	1 005	1 395
<b>Total</b>	<b>9 152</b>	<b>9 110</b>
<i>Hors carburant</i>	<i>6 556</i>	<i>6 506</i>

Depuis l'acquisition de 49,9 % des parts du Groupe Servair par la société Gategroup le contrôle opérationnel a été transféré à Gategroup. De ce fait, les transactions réalisées jusqu'au 31 décembre 2016 avec Servair et ses filiales ont été éliminées. Le Groupe ayant le contrôle de Servair jusqu'à cette date. Le changement de méthode de consolidation est la principale explication à la variation des frais de catering, de frais d'assistance en escale et des autres frais.

Une partie des charges externes (notamment les coûts de carburant avions, achats et consommations d'entretien aéronautique) est soumise à la variation du cours du dollar US. Les couvertures associées sont présentées en note 10.

# Groupe Air France

## 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

### Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</b>		
Salaires et traitements	3 048	3 070
Charges de retraite à cotisations définies	547	548
Charges de retraite à prestations définies	99	89
Autres charges sociales	823	830
Coûts du personnel intérimaire	34	29
Charge d'intéressement	134	54
Autres	(20)	(7)
<b>Total</b>	<b>4 665</b>	<b>4 613</b>

Le groupe verse des cotisations pour un régime de retraite multi-employeurs en France, la CRPN (Caisse de Retraite du Personnel Navigant). Ce plan multi-employeur étant assimilé à un plan d'Etat, il est comptabilisé en tant que régime à cotisations définies en « charges de retraite à cotisations définies ».

### Effectifs moyens de la période

<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</b>	2017	2016
Pilotes	4 494	4 431
Personnel navigant commercial	13 340	13 096
Personnel au sol	33 364	34 646
Personnel intérimaire	653	552
<b>Total</b>	<b>51 851</b>	<b>52 725</b>

## 9. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</b>		
<b>Amortissements</b>		
Immobilisations incorporelles	77	73
Immobilisations aéronautiques	859	821
Autres immobilisations corporelles	133	144
	<b>1 069</b>	<b>1 038</b>
<b>Dépréciations et provisions</b>		
Stocks	6	(14)
Créances	9	(9)
Provisions	87	127
	<b>102</b>	<b>104</b>
<b>Total</b>	<b>1 171</b>	<b>1 142</b>

Les variations d'amortissements des immobilisations sont présentées dans les notes 17 et 18.

Les variations des dépréciations relatives aux stocks et aux créances sont présentées dans les notes 22, 23 et 24.

Les mouvements au bilan du poste « provisions » sont détaillés dans la note 28.

# Groupe Air France

## 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</b>		
Production capitalisée	526	562
Exploitation conjointe de lignes passage et cargo	(67)	(57)
Couverture sur flux d'exploitation (change)	(6)	69
Autres	84	72
<b>Total</b>	<b>537</b>	<b>646</b>

## 11. AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</b>		
Charges de restructuration	(13)	(145)
Résultat sur cession de slots (créneaux d'atterrissages / décollages)	-	49
Résultat sur cession de titres disponibles à la vente	-	133
Amende Cargo	(32)	-
Résultat sur cession de filiales et participations	1	21
Autres	(4)	5
<b>Autres produits et charges non courants</b>	<b>(48)</b>	<b>63</b>

- Période close au 31 décembre 2017

### Charges de restructuration

Ce poste comprend principalement une dotation complémentaire sur le plan de départ volontaire d'Air France.

### Amende cargo

La provision pour amende cargo a été ajustée pour un montant de (32) millions d'euros.

- Période close au 31 décembre 2016

### Charges de restructuration

Au 31 décembre 2016, ce poste comprenait:

- Une provision de 137 millions d'euros relative au plan de départs volontaires annoncé par Air France en février 2016 (voir note 3.1).
- Une provision de 8 millions d'euros au titre de divers plans de départs volontaires initiés au sein des établissements Air France localisés à l'étranger.

### Cession de slots (créneaux d'atterrissages / décollages)

Au cours du premier semestre 2016, le groupe avait transféré à deux autres compagnies aériennes deux paires de slots à Londres Heathrow. Le montant comptabilisé au 31 décembre 2017 au titre de cette opération s'élève à 49 millions d'euros.

### Résultat sur cession de titres disponibles à la vente

## Groupe Air France

Le 23 décembre 2016, le groupe avait cédé un bloc de 4,95 millions d'actions de la société espagnole Amadeus IT Holding S.A. ("Amadeus"), représentant environ 1,13% du capital de la société.

Cette transaction avait généré :

- Un résultat sur cession de titres disponibles à la vente de 133 millions d'euros dans la partie « Autres produits et charges non courants » du compte de résultat,
- Un produit de trésorerie de 201 millions d'euros.

A l'issue de cette opération, le groupe conservait 4,95 millions de titres Amadeus. La valeur de ces titres était couverte par l'opération de couverture mise en place en mai et juin 2016.

## 12. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</b>		<b>Retraité</b>
Produits des valeurs mobilières de placement	2	4
Autres produits financiers	29	34
<b>Produits financiers</b>	<b>31</b>	<b>38</b>
Intérêts sur emprunts	(39)	(24)
Intérêts sur contrat de location-financement	(40)	(42)
Intérêts intercalaires capitalisés	9	6
Autres charges financières	(25)	(28)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(95)</b>	<b>(88)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(64)</b>	<b>(50)</b>
Résultat de change	125	(68)
Variation de juste valeur des instruments financiers	(28)	104
<i>Dont dérivés carburant</i>	16	61
<i>Dont dérivés change</i>	(57)	10
<i>Dont dérivés taux</i>	(1)	5
<i>Dont autres dérivés</i>	14	28
Dotation nette aux provisions	1	27
Variation de juste valeur des titres couverts -non cash	53	24
Autres	(90)	(118)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>61</b>	<b>(31)</b>
<b>Total</b>	<b>(3)</b>	<b>(81)</b>

### Coût de l'endettement financier net

Les produits financiers sont principalement constitués des produits d'intérêts et des plus-values de cession des actifs financiers classés à la juste valeur par compte de résultat.

### Résultat de change

Au 31 décembre 2017, le résultat de change inclut principalement :

- une perte de change latente de 49 millions d'euros liée à la dette en yen.
- une perte de change latente de 21 millions d'euros sur les provisions liées à la réévaluation de la part dollar des provisions de maintenance.

Au 31 décembre 2016, le résultat de change incluait principalement une perte de change latente de 31 millions d'euros liée à la dette en Yen.

### Dotation nette aux provisions

Au 31 décembre 2016, le groupe avait repris une provision de 24 millions d'euros couvrant les intérêts de retard de retard sur l'amende infligée dans le cadre du litige en matière de législation anti trust dans le secteur du fret aérien, la Commission Européenne n'ayant pas fait appel avant le 29 février 2016 de la décision du tribunal de l'Union Européenne.

### Autres

Au 31 décembre 2017, cette ligne comprend les effets de désactualisation des provisions à long terme.

# Groupe Air France

Au 31 décembre 2016, cette ligne comprenait essentiellement les effets de désactualisation des provisions à long terme, les primes sur couvertures carburant payées, le débouclage du collar Amadeus de novembre 2014 et le débouclage d'une partie du collar Amadeus de 2016 suite à la cession de titres en décembre.

## 13. IMPÔTS

### 13.1. Charge d'impôt

La charge d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</b>		
(Charge) / produit d'impôt courant	(68)	(40)
Variation des différences temporaires	(73)	(70)
Impact de la CVAE	3	3
(Utilisation / désactivation) / activation des déficits fiscaux	172	(89)
<b>(Charge) / produit d'impôt différé des activités poursuivies</b>	<b>102</b>	<b>(156)</b>
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>(196)</b>

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

En France, les déficits sont indéfiniment reportables. Toutefois, une limitation dans le montant des déficits fiscaux imputables chaque année existe à hauteur de 50% du montant du bénéfice de la période au-delà du premier million d'euros. L'horizon de recouvrabilité des impôts différés actifs sur pertes fiscales est de 7 ans, en cohérence avec la visibilité opérationnelle du groupe.

La Loi de Finances 2018, votée en décembre 2017, prévoit une baisse du taux d'impôt progressive sur les sociétés à 25,83% applicable au groupe fiscal français en 2022. L'impact de ce changement de taux s'est traduit par une augmentation des impôts différés actifs, et donc un produit d'impôt différé, de 22 millions d'euros.

La Loi de Finances 2017, votée en décembre 2016, avait été prévue déjà une baisse du taux d'impôt sur les sociétés de 34,43% à 28,92% applicable au groupe fiscal français à compter de l'année 2020. L'impact de ce changement de taux s'était traduit par une diminution des impôts différés actifs, et donc une charge d'impôt différé, de 82 millions d'euros.

### 13.2. Impôts différés comptabilisés dans les capitaux propres (part de la société mère)

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</b>		
<b>Eléments recyclables du résultat global</b>	<b>(32)</b>	<b>(216)</b>
Actifs disponibles à la vente	(3)	8
Instruments dérivés	(29)	(224)
<b>Eléments non recyclables du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>
Retraites	-	(1)
<b>Total</b>	<b>(32)</b>	<b>(217)</b>



### 13.3. Taux effectif d'impôt

L'écart entre le taux d'imposition en France et le taux effectif d'impôt s'explique comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</b>		<b>Retraité</b>
Résultat avant impôt	535	355
Taux d'impôt applicable en France	34,43%	34,43%
Impôt théorique selon le taux d'imposition en vigueur en France	(184)	(122)
Eléments non déductibles ou non imposables	7	63
Variation des actifs d'impôts différés non reconnus	201	(43)
Impact du changement de taux d'impôt	22	(82)
Impact de la CVAE	(15)	(18)
Autres	3	6
<b>Impôt</b>	<b>34</b>	<b>(196)</b>
Taux d'impôt réel	-6,3%	55,3%

Le taux d'impôt en vigueur en France à échéance 2017 s'élève à 44,43%. Il inclut une taxe additionnelle exceptionnelle de 10% en vigueur uniquement sur l'exercice 2017.

L'impôt différé a été calculé en fonction de l'échéancier de reversement et du taux d'impôt applicable à chacune des échéances. La loi de Finance 2018 prévoit en effet une baisse de taux d'impôt progressive sur les sociétés à 25,83% applicable au groupe fiscal français en 2022. L'impact de ce changements de taux est présenté sur la ligne « impact du changement de taux d'impôt ».

### 13.4. Variations des impôts différés au cours de la période

<i>En millions d'euros</i>	1er janvier 2017	Montants reconnus en résultat	Montants reconnus en autres éléments du résultat global	Reclassement et autres	31 décembre 2017
Immobilisations aéronautiques	(1 236)	(24)	-	-	(1 260)
Provisions	67	(41)	1	(2)	25
Débiteurs et créiteurs divers	(83)	32	(30)	-	(81)
Dettes financières	868	(73)	-	-	795
Programmes de fidélisation	158	3	-	-	161
Autres	(232)	32	(3)	2	(201)
Impôts différés correspondant aux pertes fiscales	565	172	-	(1)	736
<b>Impôts différés actif / (passif) nets</b>	<b>107</b>	<b>101</b>	<b>(32)</b>	<b>(1)</b>	<b>175</b>

# Groupe Air France

<i>En millions d'euros</i>	1er janvier 2016 (Retraité)	Montants reconnus en résultat	Montants reconnus en autres éléments du résultat global	Variation de périmètre	Reclassement et autres	31 décembre 2016
Immobilisations aéronautiques	(1 194)	(43)	-	-	1	(1 236)
Provisions	91	(13)	(1)	(5)	(5)	67
Débiteurs et créditeurs divers	182	(42)	(224)	-	1	(83)
Dettes financières	861	7	-	-	-	868
Programme de fidélisation	163	(5)	-	-	-	158
Autres	(271)	29	8	4	(2)	(232)
Impôts différés correspondant aux pertes fiscales	662	(89)	-	(13)	5	565
<b>Impôts différés actif / (passif) nets</b>	<b>494</b>	<b>(156)</b>	<b>(217)</b>	<b>(14)</b>	<b>-</b>	<b>107</b>

\* Voir la note 2

Les impôts différés activés au titre des déficits reportables du périmètre d'intégration fiscale française s'élèvent à 669 millions d'euros au 31 décembre 2017, avec pour base 2 431 millions d'euros. La position globale d'impôts différés sur le groupe fiscal français est un actif net de 96 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, les impôts différés activés au titre des déficits reportables du périmètre d'intégration fiscale française s'élevaient à 600 millions d'euros avec pour base 2 036 millions d'euros.

## 13.5. Actifs d'impôt différé non reconnus

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Différences temporelles déductibles	726	188	786	271
Pertes fiscales	3 508	905	4 617	1 332
<b>Total</b>	<b>4 234</b>	<b>1 093</b>	<b>5 403</b>	<b>1 603</b>

Au 31 décembre 2017, l'effet cumulé de la limitation des impôts différés se traduit par la non reconnaissance d'un actif d'impôt de 1 061 millions d'euros (soit une base de 4 105 millions d'euros), dont 840 millions d'euros au titre des pertes fiscales et 221 millions au titre des différences temporaires (non reconnaissance des actifs d'impôts sur les provisions restructuration et retraites).

Au 31 décembre 2016, l'effet cumulé de la limitation des impôts différés s'était traduit par la non reconnaissance d'un actif d'impôt de 1 545 millions d'euros (soit une base de 5 191 millions d'euros), dont 1 274 millions d'euros au titre des pertes fiscales et 271 millions au titre des différences temporaires (non reconnaissance des actifs d'impôts sur les provisions restructuration et retraites).

# Groupe Air France

## 14. RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES

<i>En millions d'euros</i>		
<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Résultat net du groupe Servair	-	13
Résultat de cession de filiales et participations	(4)	123
Réévaluation des titres mis en équivalence	(4)	134
<b>Résultat net des activités non poursuivies</b>	<b>(8)</b>	<b>270</b>

- **Période close au 31 décembre 2017**

En 2016, Air France a cédé à gategroup 49,99% du capital du groupe Servair. Le prix de vente définitif était en partie basé sur les comptes clos au 31 décembre 2016 du groupe Servair. Selon les conditions prévues dans le contrat de cession, le Groupe Air France a comptabilisé un ajustement de prix de € (4) million. La valeur des 50,01% de titres conservés dans Servair a été ajustée en conséquence. Le montant total a été enregistré en « résultat des activités non poursuivies » au 31 décembre 2017.

- **Période close au 31 décembre 2016**

### Résultat net du groupe Servair

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la décomposition le résultat du groupe Servair (voir notes 2 et 3.1), nette des intragroupes est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	
<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</b>	<b>2016</b>
Chiffre d'affaires	402
EBITDAR	56
EBITDA	56
<i>Résultat d'exploitation courant</i>	<i>50</i>
Eléments non courant	(7)
<i>Résultat des activités opérationnelles</i>	<i>43</i>
Résultat financier	2
<i>Résultat avant impôt</i>	<i>45</i>
Impôt	(21)
Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence et intérêts minoritaires	(11)
<b>Résultat net des activités non poursuivies</b>	<b>13</b>

### Résultat de cession de filiales et participations

A la suite de l'acquisition de gategroup par HNA intervenue le 22 décembre 2016, Air France et gategroup ont finalisé l'accord de cession à gategroup de 49,99% du capital de Servair. La plus-value réalisée sur cette opération s'élève à 123 millions d'euros. La trésorerie encaissée au titre de cette cession s'élève à 218 millions d'euros.

# Groupe Air France

## Réévaluation des titres mis en équivalence

A l'issue de l'opération de cession de 49,99% du capital de Servair, son contrôle opérationnel a été transféré à gategroup en application de la gouvernance prévue dans les accords entre Air France et gategroup. Par conséquent, le groupe Servair est consolidé selon la méthode de mise en équivalence depuis le 30 décembre 2016. Conformément à IFRS 10, la quote-part conservée a été réévaluée à sa juste valeur. Celle-ci a été déterminée sur la base de la valeur de la transaction. L'impact de la réévaluation s'élève à 134 millions d'euros.

## 15. RESULTAT PAR ACTION

### 15.1 Résultat net – propriétaires de la société mère par action

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Exercice clos au 31 décembre</b>		
Résultat net - propriétaires de la société mère	559	445
Résultat net des activités poursuivies – propriétaires de la société mère	567	175
Résultat net des activités non poursuivies – propriétaires de la société mère	(8)	270
Number of shares issued	126 748 775	126 748 775
Résultat net - propriétaires de la société mère de base et dilué par action (en euros)	4,41	3,51
Résultat net des activités poursuivies – propriétaires de la société mère de base et dilué par action (en euros)	4,47	1,38
Résultat net des activités non poursuivies – propriétaires de la société mère de base et dilué par action (en euros)	(0,06)	2,13

### 15.2 Instruments non dilutifs

Le groupe ne possède aucun instrument non dilutif au 31 décembre 2017.

### 15.3 Instruments émis postérieurement à la clôture

Aucun instrument n'a été émis postérieurement à la clôture.

16. GOODWILL

16.1 Détail des goodwill

<i>En millions d'euros</i>	2017			2016		
	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette
<b>Au 31 décembre</b>						
Réseaux	197	-	197	196	-	196
Maintenance	23	(4)	19	26	(5)	21
Autres	-	-	-	1	-	1
<b>Total</b>	<b>220</b>	<b>(4)</b>	<b>216</b>	<b>223</b>	<b>(5)</b>	<b>218</b>

16.2 Variation de la valeur nette des goodwill

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Au 31 décembre</b>		
<b>Solde en début de période</b>	<b>218</b>	<b>247</b>
Acquisition	-	(30)
Variation de la conversion	(2)	1
<b>Solde en fin de période</b>	<b>216</b>	<b>218</b>

## 17. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	<b>Total</b>
<b><u>Valeur brute</u></b>	
<b>Montant au 31 décembre 2015</b>	<b>849</b>
Acquisitions	117
Variation de périmètre	(29)
Cessions	(20)
<b>Montant au 31 décembre 2016</b>	<b>917</b>
Acquisitions	131
Cessions	(29)
Transfert	(5)
<b>Montant au 31 décembre 2017</b>	<b>1 014</b>
<b><u>Amortissements</u></b>	
<b>Montant au 31 décembre 2015</b>	<b>(441)</b>
Amortissements de la période	(73)
Reprises sur cessions	12
Variation de périmètre	19
<b>Montant au 31 décembre 2016</b>	<b>(483)</b>
Amortissements de la période	(77)
Transfert	2
<b>Montant au 31 décembre 2017</b>	<b>(558)</b>
<b><u>Valeur nette</u></b>	
Au 31 décembre 2016	434
Au 31 décembre 2017	456

Les immobilisations incorporelles du groupe sont composées essentiellement de logiciels et de capitalisation de développements informatiques.

## 18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	<b>Immobilisations aéronautiques</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>Total</b>
<b><u>Valeur brute</u></b>			
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>11 417</b>	<b>4 051</b>	<b>15 468</b>
Acquisitions	1 101	108	1 209
Cessions	(469)	(169)	(638)
Variation de périmètre	-	(351)	(351)
Couverture de change	(2)	-	(2)
Transfert	(175)	(10)	(185)
Ecart de conversion	-	1	1
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>11 872</b>	<b>3 630</b>	<b>15 502</b>
Acquisitions	1 119	131	1 250
Cessions	(507)	(45)	(552)
Couverture de change	121	-	121
Transfert	(107)	(18)	(125)
Ecart de conversion	-	(3)	(3)
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>12 498</b>	<b>3 695</b>	<b>16 193</b>
<b><u>Amortissements</u></b>			
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>(5 752)</b>	<b>(2 913)</b>	<b>(8 665)</b>
Amortissements de la période	(762)	(144)	(906)
Reprises sur cessions	387	103	490
Variation de périmètre	-	259	259
Transfert	133	1	134
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>(5 994)</b>	<b>(2 694)</b>	<b>(8 688)</b>
Amortissements de la période	(796)	(133)	(929)
Reprises sur cessions	421	43	464
Transfert	41	11	52
Ecart de conversion	-	2	2
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>(6 328)</b>	<b>(2 771)</b>	<b>(9 099)</b>
<b><u>Valeur nette</u></b>			
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>5 878</b>	<b>936</b>	<b>6 814</b>
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>6 170</b>	<b>924</b>	<b>7 094</b>

Les actifs aéronautiques en cours de construction comprennent principalement les avances et acomptes, les travaux de maintenance sur moteurs et les modifications avions.

Un détail des immobilisations données en garantie est communiqué dans la note 34 de ces états financiers.

Les engagements d'achats d'immobilisations sont donnés dans les notes 33 et 34 de ces états financiers.

La valeur nette des immobilisations corporelles financées par location financement est de 2 439 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 2 505 millions d'euros au 31 décembre 2016.

# Groupe Air France

## 19. INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS

Les investissements corporels et incorporels figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidé se ventilent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Au 31 décembre</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 200	1 179
Acquisition d'immobilisations incorporelles	131	116
Part des acquisitions non encore payée et intérêts intercalaires	1	(19)
<b>Sous total</b>	<b>1 332</b>	<b>1 276</b>
<b>Total</b>	<b>1 332</b>	<b>1 276</b>

## 20. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

### Variations de la période

Le tableau ci-dessous présente la variation des titres de participation dans les entreprises associées et co-entreprises :

<i>En millions d'euros</i>	Groupe Servair	Autres	Total
<b>Valeur des titres au 31 décembre 2015</b>	<b>45</b>	<b>51</b>	<b>96</b>
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	-	(4)	(4)
Variation de périmètre	(44)	-	(44)
Autres variations	218	3	221
Ecart de conversion	(1)	-	(1)
<b>Valeur des titres au 31 décembre 2016</b>	<b>218</b>	<b>50</b>	<b>268</b>
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	10	2	12
Variation de périmètre	-	1	1
Autres variations	(4)	-	(4)
Ecart de conversion	-	(1)	(1)
<b>Valeur des titres au 31 décembre 2017</b>	<b>224</b>	<b>52</b>	<b>276</b>

### Groupe Servair

Le groupe Servair est la première entreprise française de commissariat aérien. Avec près de 45 implantations dans 26 pays et environ 10 000 collaborateurs, Servair dispose d'une position leader à Paris et en Afrique. Servair compte environ 120 compagnies aériennes clientes à travers le monde et propose un ensemble de services regroupés autour de trois pôles d'activités : la restauration en vol et collective, les services aéroportuaires et des services complémentaires comme l'engineering et intégration de services. L'année 2017 a vu le démarrage effectif de son activité de restauration rapide en Afrique dans le cadre d'un accord de franchise avec Burger King en Côte d'Ivoire, Kenya et au Ghana.

Au 31 décembre 2016, la société Servair étant contrôlée par Air France, les titres mis en équivalence correspondaient aux partenariats de type co-entreprises conclus dans le cadre du développement mondial de l'activité catering du groupe Servair.



# Groupe Air France

En mars 2016, Air France s'était engagé dans un processus d'ouverture du capital du groupe Servair. Depuis cette date, Servair et ses filiales étaient présentés en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

A la suite de l'acquisition de gategroup par HNA intervenue le 22 décembre 2016, Air France et gategroup ont finalisé l'accord de cession à gategroup de 49,99% du capital de Servair. A l'issue de cette opération, le contrôle opérationnel de Servair a été transféré à gategroup en application de la gouvernance prévue dans les accords entre Air France et gategroup. Par conséquent, le groupe Servair est consolidé selon la méthode de mise en équivalence depuis le 30 décembre 2016.

Les mouvements intervenus sur l'exercice 2016 sur les titres mis en équivalence correspondent :

- D'une part à la sortie des titres mis en équivalence détenus directement ou indirectement par Servair au moment du classement en activités non poursuivies pour un montant de (44) millions d'euros
- D'autre part au reclassement de la quote-part conservée par le groupe dans le capital de Servair au moment du transfert du contrôle à gategroup. Conformément à la norme IFRS 10, les titres de Servair ont été réévalués à leur juste valeur. Celle-ci a été déterminée sur la base de la valeur de la transaction. Elle s'élève à 218 millions d'euros.

Les états financiers simplifiés du groupe Servair au 31 décembre 2017 sont les suivants :

## Compte de résultat simplifié

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</b>		
Chiffre d'affaires	869	824
Résultat d'exploitation courant	48	34
Eléments non courant	(15)	(8)
Résultat des activités opérationnelles	33	26
Résultat financier	(1)	2
Résultat avant impôt	32	28
Impôt	(17)	(21)
Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	4	-
<b>Résultat net</b>	<b>19</b>	<b>7</b>

## Bilan simplifié

<b>Actif</b>	<b>31 décembre</b>	<b>31 décembre</b>
<i>En millions d'euros</i>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Actif non courant	192	200
Actif courant	288	250
<b>Total actif</b>	<b>480</b>	<b>450</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>	<b>31 décembre</b>	<b>31 décembre</b>
<i>En millions d'euros</i>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Capitaux propres	210	192
Passif non courant	72	78
Passif courant	198	180
<b>Total passif et capitaux propres</b>	<b>480</b>	<b>450</b>

## Autres

Aux 31 décembre 2017 et 2016, les titres mis en équivalence liés aux autres secteurs d'activité du groupe sont essentiellement constitués de partenariats principalement dans le domaine aéroportuaire. Les zones d'implantation et pourcentage de détention de ces partenariats sont listées en 38.2.

# Groupe Air France

## 21. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

<i>En millions d'euros</i>		2017		2016	
<b>Au 31 décembre</b>					
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	
<b><u>Actifs disponibles à la vente</u></b>					
Titres de participation disponibles	-	17	-	18	
Titres de participation nantis	-	298	-	214	
<b><u>Actifs de transaction</u></b>					
Valeurs mobilières de placement	39	32	39	15	
Comptes de trésorerie nantis	199	-	15	-	
<b><u>Prêts et créances</u></b>					
Dépôts liés aux locations financières (obligations)	4	329	6	320	
Autres dépôts liés aux locations financières	1 148	176	454	178	
Autres prêts et créances	-	-	1	-	
<b>Valeur brute</b>	<b>1 390</b>	<b>852</b>	<b>515</b>	<b>745</b>	
<b>Dépréciation en début d'exercice</b>	-	(22)	-	(23)	
Dotation de l'exercice	-	(3)	-	(2)	
Utilisation	-	1	-	3	
Variation de périmètre	-	1	-	4	
Autres	-	1	-	(4)	
<b>Dépréciation en fin d'exercice</b>	-	(22)	-	(22)	
<b>Total</b>	<b>1 390</b>	<b>830</b>	<b>515</b>	<b>723</b>	

### Actifs disponibles à la vente

<i>En millions d'euros</i>	Juste valeur	% intérêt	Capitaux propres	Résultat	Cours de bourse (en €)	Date de clôture
<b>Au 31 décembre 2017</b>						
Amadeus (*)	298	1,11%	ND(**)	ND(**)	60,11	Décembre 2017
Autres	17	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>315</b>					
<b>Au 31 décembre 2016</b>						
Amadeus (*)	214	1,11%	ND(**)	ND(**)	43,17	Décembre 2016
Autres	18	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>232</b>					

(\*) Société cotée

(\*\*) Non disponible

- Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016

Le groupe a cédé, le 23 décembre 2016, un bloc de 4,95 millions d'actions de la société espagnole Amadeus IT Holding S.A. ("Amadeus"), représentant environ 1,13% du capital de la société (voir note 3.).

A l'issue de cette opération, le groupe conserve 4,95 millions de titres Amadeus. La valeur de ces titres est couverte par une opération de couverture mise en place en mai et juin 2016 (voir note 31.1).

# Groupe Air France

## Actifs de transaction

Les actifs de transaction correspondent principalement à des parts dans des fonds communs de placement n'entrant pas dans la catégorie « équivalents de trésorerie » ainsi qu'à des comptes de trésorerie nantis.

## Prêts et créances

Le poste « prêts et créances » comprend principalement les dépôts versés dans le cadre des locations opérationnelles et financières.

## **Transfert d'actifs financiers non déconsolidant**

### Contrat de cession de créances

Le groupe a conclu un contrat de prêt garanti par les créances 1% logement d'Air France. Chacun des CIL (Comités interprofessionnels du logement), Air France et la banque ont conclu, en juillet 2012 une convention de délégations de créances tripartite qui fait référence au contrat de prêt. Par cette convention, les CIL s'engagent à effectuer les remboursements de leurs créances directement auprès de la banque à chaque échéance. Il s'agit de délégations imparfaites : en cas de non-paiement par les CIL, Air France reste tenue à l'égard de la banque du remboursement du prêt et des intérêts.

Au 31 décembre 2017, le montant des créances déléguées s'élève à 104 millions d'euros (contre 106 millions d'euros au 31 décembre 2016). L'emprunt associé s'élève à 81 millions d'euros aux 31 décembre 2017 et 2016.

### Contrat de prêt de titres

Le groupe a signé, en mai et juin 2016, un contrat de prêt de titres dans le cadre d'une opération de couverture de la valeur des titres Amadeus.

L'intégralité des 1,11% de titres détenus est prêtée dans le cadre de cette couverture.

## **Transfert d'actifs financiers déconsolidant**

Depuis 2011, le groupe a mis en place des contrats d'affacturage sans recours qui portent sur les créances commerciales passage, cargo et compagnies aériennes.

Ces contrats s'appliquent à des créances nées en France et dans d'autres pays européens pour un montant total cédé de 190 millions d'euros à fin décembre 2017, contre 193 millions au 31 décembre 2016.

Le lien conservé par le groupe avec ces actifs transférés constitue un risque de dilution pour lequel des fonds de garantie sont constitués à hauteur de 13 millions aux 31 décembre 2017 contre 15 millions au 2016.

# Groupe Air France

## 22. STOCKS ET ENCOURS

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Au 31 décembre</b>		
Pièces de rechanges aéronautiques	397	380
Autres approvisionnements	70	73
Encours de production	7	10
<b>Valeur brute</b>	<b>474</b>	<b>463</b>
<b>Dépréciation en début d'exercice</b>	<b>(90)</b>	<b>(104)</b>
Dotation de l'exercice	(11)	(3)
Reprise de dépréciation suite à des sorties et des cessions	5	17
Ecart de conversion	1	-
<b>Dépréciation en fin d'exercice</b>	<b>(95)</b>	<b>(90)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>379</b>	<b>373</b>

## 23. CREANCES CLIENTS

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Au 31 décembre</b>		
Compagnies aériennes	386	290
Autres clients :		
* Réseaux	624	531
* Maintenance	365	406
* Autres	60	41
<b>Valeur brute</b>	<b>1 435</b>	<b>1 268</b>
<b>Dépréciation en début d'exercice</b>	<b>(54)</b>	<b>(72)</b>
Dotation de l'exercice	(23)	(3)
Utilisation	3	12
Variation de périmètre	-	10
Ecart de conversion	1	(1)
Reclassement	5	-
<b>Dépréciation en fin d'exercice</b>	<b>(68)</b>	<b>(54)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>1 367</b>	<b>1 214</b>

# Groupe Air France

## 24. AUTRES DEBITEURS

<i>En millions d'euros</i>	2017		2016	
<b>Au 31 décembre</b>				
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Fournisseurs débiteurs	159	-	143	-
Etat (y compris créances d'impôt sociétés)	47	-	59	-
Instruments dérivés	258	81	168	120
Comptes courants avec les parties liées	230	-	214	-
Charges constatées d'avance	70	17	95	11
Débiteurs divers	157	31	199	44
<b>Valeur brute</b>	<b>921</b>	<b>129</b>	<b>878</b>	<b>175</b>
Dépréciation en début d'exercice	(1)	-	(3)	-
Reclassement	-	-	2	-
<b>Dépréciation en fin d'exercice</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>920</b>	<b>129</b>	<b>877</b>	<b>175</b>

Au 31 décembre 2017, les instruments dérivés ne comprennent pas de couverture de la dette en devises.

## 25. TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET CONCOURS BANCAIRES

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Au 31 décembre</b>		
SICAV (actifs de transaction)	568	459
Dépôts (actifs de transaction) et comptes à termes	311	287
Caisses et banques	322	507
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 201</b>	<b>1 253</b>
Concours bancaires	(6)	(5)
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires</b>	<b>1 195</b>	<b>1 248</b>

## 26. CAPITAUX PROPRES

### 26.1 Capital

Au 31 décembre 2017, le capital social d'Air France est divisé en 126 748 775 actions d'un montant nominal de 1 euro. Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

La société est détenue à 100% par la société Air France-KLM.

# Groupe Air France

## 26.2 Primes d'émission

La prime d'apport d'un montant de 30 millions d'euros résulte de l'apport d'actifs réalisé le 15 septembre 2004.

## 26.3 Réserves et résultat

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Réserves légale	67	67
Réserves sur instruments dérivés	123	70
Réserves sur actifs financiers disponibles à la vente	241	162
Réserves sur engagements de retraite à prestations définies	(591)	(536)
Autres réserves	771	347
Résultat net – propriétaires de la société mère	559	445
<b>Total</b>	<b>1 170</b>	<b>555</b>

Au 31 décembre 2017, la réserve légale de 67 millions d'euros, représente 52% du capital social d'Air France. La réglementation française exige qu'une société anonyme affecte chaque année 5% de son résultat net statutaire à cette réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne 10% du capital social de la société. Ce montant affecté à la réserve légale est déduit du résultat distribuable pour l'année en cours.

La réserve légale de toute société soumise à cette réglementation ne peut faire l'objet d'une distribution aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

## 27. PROVISIONS RETRAITE

<i>En millions d'euros</i>	Avantages du personnel
<b>Montant au 31 décembre 2015</b>	<b>1 564</b>
<i>Dont : non courant</i>	<b>1 564</b>
Dotations de l'exercice	102
Reprises pour utilisation	(55)
Revalorisation à la juste valeur	94
Ecart de conversion	2
Variation de périmètre	(44)
Reclassement	(46)
<b>Montant au 31 décembre 2016</b>	<b>1 617</b>
<i>Dont : non courant</i>	<b>1 617</b>
Dotations de l'exercice	101
Reprises pour utilisation	(93)
Revalorisation à la juste valeur	54
<b>Montant au 31 décembre 2017</b>	<b>1 679</b>
<i>Dont : non courant</i>	<b>1 679</b>

## Groupe Air France

Au 31 décembre 2017, l'impact sur la charge de retraite lié aux plans de départs volontaires chez Air France et ses filiales régionales, d'un montant d'un million d'euros, a été enregistré en « autres produits et charges non courants » (voir note 11). Au 31 décembre 2016, ce montant était de 46 millions d'euros.

### 27.1 Caractéristiques des principaux régimes à prestation définie

Le groupe compte un nombre important de plans de retraite et autres avantages à long terme au bénéfice de ses salariés, dont plusieurs sont à prestations définies. Les caractéristiques spécifiques de ces plans (formules de prestations, politique d'investissement dans les fonds et actifs détenus) varient en fonction des lois, des réglementations et des conventions applicables dans chaque pays où travaillent les salariés.

#### Caisse de retraite Air France (CRAF) – France

La population bénéficiant de ce régime correspond au personnel au sol Air France affilié à la CRAF jusqu'au 31 décembre 1992. Les bénéficiaires du régime perçoivent ou percevront lorsqu'ils partiront à la retraite une rente additive, versée mensuellement, ou un capital unique en fonction du montant de la rente mensuelle, calculés définitivement à partir des éléments connus au 31 décembre 1992 et exprimés en points. La valeur du point est revalorisée au 1<sup>er</sup> avril en fonction de la moyenne arithmétique des revalorisations constatées au cours des douze derniers mois de la CNAV et de l'ARRCO.

Jusqu'en 2009, la CRAF revêtait la forme juridique d'une institution de retraite supplémentaire (selon le code de la Sécurité Sociale). Sous cette forme, la CRAF assurait au profit du personnel au sol Air France employé en France, la gestion du régime chapeau né de l'intégration du régime de retraite du personnel au sol Air France aux régimes de retraite obligatoires du secteur privé.

Suite à la loi de réforme des retraites de 2003, prévoyant la disparition des institutions de retraite supplémentaires au 31 décembre 2009, le conseil d'administration de la CRAF a opté pour la transformation de celle-ci en institution de gestion de retraite supplémentaire. La CRAF est désormais chargée d'accomplir les opérations de gestion administrative du régime. Les droits de rente n'ont pas été modifiés du fait de cette réforme. Air France est directement débitrice des engagements de retraite.

Au 31 décembre 2009, l'ensemble des réserves gérées par la CRAF a été transféré à deux assureurs. Au 31 décembre 2012, il a été mis fin à l'un de ces contrats d'assurance, les réserves gérées par ce dernier ayant été transférées à l'autre, qui est ainsi devenu le seul assureur.

Ce dernier garantit un capital de 17% correspondant à une partie des réserves investies en unités de compte dans son fonds collectif, ce pourcentage étant amené mécaniquement à augmenter au fil du temps. Les versements annuels d'Air France vers l'assureur sont réglés par un accord signé avec les syndicats de l'entreprise en date du 14 décembre 2009. Le montant minimum de versement annuel prévu par cet accord est de 32,5 millions d'euros tant que la rente viagère garantie par l'assureur n'atteint pas 85 % des prestations versées au titre du régime hors revalorisations futures. Dans le cas où le montant des réserves deviendrait inférieur à 50% du montant des engagements calculés pour les besoins du financement, il est prévu qu'Air France effectue un versement complémentaire pour atteindre à minima un taux de couverture de 50%.

Les réserves sont investies en obligations, en actions et sur l'actif général de l'assureur. Des études d'allocation actif/passif sont réalisées afin de vérifier la pertinence de la stratégie d'investissement.

#### Régime d'indemnités de cessation de service Air France (ICS) – France

En application de la réglementation française et des accords d'entreprise, tout salarié perçoit une indemnité de cessation de service lors de son départ à la retraite.

Cette indemnité dépend du nombre d'années d'ancienneté, de la catégorie professionnelle du salarié (pilote, personnel navigant commercial, personnel au sol, agent, technicien, cadre) et, dans certains cas, de l'âge du salarié au moment du départ à la retraite.

Elle est calculée par référence au salaire des 12 derniers mois d'activité et à l'ancienneté du salarié. Elle n'est acquise que le jour de son départ à la retraite.

Il n'existe aucune obligation de financement minimal du régime.

Air France a toutefois signé des contrats auprès de trois assureurs afin de partiellement préfinancer le régime. Seule Air France est responsable du paiement des indemnités, mais elle reste libre d'effectuer des versements auprès de ces assureurs.

Les fonds ainsi externalisés sont investis en obligations et en actions.

Au 31 décembre 2017, les deux plans présentés ci-avant représentent 86 % de l'engagement du groupe et 75% des actifs du groupe.

## 27.2 Description des hypothèses actuarielles utilisées et sensibilités associées

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée pour les clôtures au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016. Ces calculs intègrent :

- Des probabilités de maintien dans le groupe pour le personnel actif et des probabilités de survie pour l'ensemble des bénéficiaires du régime,
- Des estimations d'évolution des salaires et des niveaux de rentes,
- Des hypothèses d'âges de départ à la retraite variant entre 55 et 67 ans selon les localisations et législations applicables,
- Un taux d'inflation long terme déterminé en utilisant la référence des swaps d'inflation appliqués aux flux du groupe. La majeure partie des engagements du groupe se situe dans la zone euro, où le taux d'inflation retenu est de 1,65% au 31 décembre 2017 et de 1,50% au 31 décembre 2016 pour des durations de 10 à 15 ans.
- Des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements.  
Les taux d'actualisation des différentes zones géographiques sont déterminés en fonction de la durée des régimes, en tenant compte de l'évolution moyenne des taux d'intérêt des obligations d'émetteurs de première catégorie observée sur les principaux indices disponibles. Dans certains pays où le marché relatif à ce type d'obligations n'est pas suffisamment important, le taux d'actualisation est déterminé en référence aux obligations d'état. La majeure partie des engagements du groupe se situe dans la zone euro, où les taux d'actualisation retenus sont de 1,25% au 31 décembre 2017 et de 1,50% au 31 décembre 2016 pour des durations de 10 à 15 ans.
- Des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle du coût des services.  
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le groupe a affiné ses calculs, en retenant les flux adéquats, quant au taux d'actualisation retenu pour le calcul du coût des services. Ainsi, sur la zone euro, ceci conduit à utiliser un taux d'actualisation pour le calcul du coût des services supérieur de 20bp par rapport à celui utilisé pour l'actualisation de l'engagement.
- En moyenne, les principales hypothèses utilisées pour la valorisation des engagements sont résumées ci-dessous :

Le taux d'augmentation des salaires (hors inflation) est de 1,52% pour le groupe au 31 décembre 2017 contre 1,29% au 31 décembre 2016.

Le taux de revalorisation des rentes (hors inflation) est de 1,03% pour le groupe au 31 décembre 2017 contre 0,80% au 31 décembre 2016.

- Les sensibilités des engagements de retraite à la variation des hypothèses, déterminées sur la base de calculs actuariels, aboutissent aux résultats suivants :

### Sensibilité à l'évolution du taux d'inflation

<i>En millions d'euros</i>	Sensibilité des hypothèses de l'exercice clos au 31 décembre 2017	Sensibilité des hypothèses de l'exercice clos au 31 décembre 2016
Hausse de 25 bp du taux d'inflation	66	66
Diminution de 25 bp du taux d'inflation	(61)	(58)

### Sensibilité à l'évolution du taux d'actualisation

<i>En millions d'euros</i>	Sensibilité des hypothèses de l'exercice clos au 31 décembre 2017	Sensibilité des hypothèses de l'exercice clos au 31 décembre 2016
Hausse de 100 bp du taux d'actualisation	(256)	(250)
Diminution de 100 bp du taux d'actualisation	308	292



# Groupe Air France

## Sensibilité à l'évolution du taux d'augmentation des salaires (hors inflation)

<i>En millions d'euros</i>	Sensibilité des hypothèses de l'exercice clos au 31 décembre 2017	Sensibilité des hypothèses de l'exercice clos au 31 décembre 2016
Hausse de 25 bp du taux d'augmentation des salaires	44	41
Diminution de 25 bp du taux d'augmentation des salaires	(40)	(37)

## Sensibilité à l'évolution du taux de revalorisation des rentes

<i>En millions d'euros</i>	Sensibilité des hypothèses de l'exercice clos au 31 décembre 2017	Sensibilité des hypothèses de l'exercice clos au 31 décembre 2016
Hausse de 25 bp du niveau des rentes	24	26
Diminution de 25 bp du niveau des rentes	(20)	(23)

## 27.3 Evolution des engagements

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'engagement net des fonds de couverture concernant les plans de retraite et autres avantages à long terme du groupe avec les montants reconnus dans les états financiers du groupe, au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

# Groupe Air France

En millions d'euros	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
	France	Autres	France	Autres
<b>Montant des engagements à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>2 211</b>	<b>258</b>	<b>2 227</b>	<b>235</b>
Coût des services	67	4	63	4
Charge d'intérêt	32	8	38	8
Modifications de plans	6	-	(48)	2
Variation de périmètre	-	-	(45)	(6)
Prestations payées	(115)	(11)	(96)	(18)
Pertes (Gains) actuariels – hypothèses démographiques	(36)	-	4	1
Pertes (Gains) actuariels – hypothèses financières	105	5	65	42
Pertes (Gains) actuariels – écarts d'expérience	7	(4)	3	2
Ecarts de conversion	-	(12)	-	(13)
Autres	-	-	-	1
<b>Montant des engagements à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 277</b>	<b>248</b>	<b>2 211</b>	<b>258</b>
<i>Dont engagement résultant de régimes intégralement ou partiellement financés</i>	<i>2 200</i>	<i>223</i>	<i>2 140</i>	<i>233</i>
<i>Dont engagement résultant de régimes non financés</i>	<i>77</i>	<i>25</i>	<i>71</i>	<i>25</i>
<b>Valeur de marché des actifs affectés aux plans à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>655</b>	<b>197</b>	<b>710</b>	<b>188</b>
Rendement réel des actifs	23	16	16	27
Variation de périmètre	-	-	(7)	-
Prestations payées par les actifs	(68)	(9)	(92)	(8)
Cotisations de l'employeur	39	5	28	5
Ecarts de conversion	-	(12)	-	(15)
<b>Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture de l'exercice</b>	<b>649</b>	<b>197</b>	<b>655</b>	<b>197</b>
<b>Montants reconnus au bilan (*) :</b>				
Engagements provisionnés	(1 628)	(51)	(1 556)	(61)
<b>Montant net reconnu</b>	<b>(1 628)</b>	<b>(51)</b>	<b>(1 556)</b>	<b>(61)</b>
<b>Charge de la période :</b>				
Coût des services	67	4	63	4
Charge nette d'intérêt	23	1	26	-
Modifications, liquidations et réductions de plans	6	-	(48)	2
Ecarts actuariels reconnus en compte de résultat	-	-	-	1
<b>Charge de la période</b>	<b>96</b>	<b>5</b>	<b>41</b>	<b>7</b>

(\*) L'ensemble des engagements est provisionné dans les passifs non courants.

## Modifications, réductions et liquidations de régimes

Au 31 décembre 2017, une réduction de régime chez Air France et ses filiales régionales a été enregistrée pour un montant net d'un million d'euros dans le cadre des plans de départs volontaires contre 46 millions au 31 décembre 2016.

## Variation de périmètre

Au 31 décembre 2016, les variations de périmètre correspondent à la sortie des engagements et des actifs de couverture concernant les plans du groupe Servair.

## 27.4 Composition des actifs affectés aux plans

La composition moyenne pondérée des fonds investis dans les plans de retraite et autres avantages à long terme du groupe est la suivante :

	Fonds investis au 31 décembre 2017		Fonds investis Au 31 décembre 2016	
	France	Autres pays	France	Autres pays
Actions	33%	26%	34%	27%
Obligations	47%	60%	47%	58%
Immobilier	-	4%	-	4%
Autres	20%	1%	19%	1%
Contrats d'assurance	-	9%	-	10%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Les actions investies le sont essentiellement sur des marchés actifs des zones Europe.

Les obligations sont très majoritairement constituées d'obligations d'Etat au moins notées BBB et investies sur les zones Europe.

Les actifs immobiliers sont principalement situés sur la zone Europe.

Les actifs de pension du groupe ne comportent pas d'actifs occupés ou utilisés par le groupe.

## 27.5 Sorties de trésorerie attendues et risques liés aux engagements de retraite

Les cotisations à payer au titre des régimes de retraites à prestations définies long terme s'élèveront à 38 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. La duration moyenne pondérée de l'obligation est de 11 ans.

Les modalités de financement, de capitalisation et stratégies d'appariement mises en place par le groupe sont présentées dans les descriptifs de plans réalisés en paragraphe 27.1.

Tel qu'indiqué dans ces descriptifs, le groupe n'a aucune obligation de recapitaliser à court terme ou long terme les régimes pour lesquels un refinancement minimum est prévu.

## 28. AUTRES PROVISIONS

<i>En millions d'euros</i>	<b>Maintenance et restitution d'avions</b>	<b>Restructuration</b>	<b>Litiges</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Montant au 31 décembre 2015</b>	<b>748</b>	<b>247</b>	<b>288</b>	<b>169</b>	<b>1 452</b>
<i>Dont : non courant</i>	538	-	278	159	975
<i>courant</i>	210	247	10	10	477
Dotations de l'exercice	217	153	22	119	511
Reprises pour utilisation	(118)	(192)	(8)	(87)	(405)
Reprises de provisions devenues sans objet	-	(6)	(32)	(1)	(39)
Ecart de conversion	6	-	-	1	7
Variation de périmètre	-	-	(6)	(2)	(8)
Désactualisation	28	-	1	4	33
Reclassement	(17)	47	1	(6)	25
<b>Montant au 31 décembre 2016</b>	<b>864</b>	<b>249</b>	<b>266</b>	<b>197</b>	<b>1 576</b>
<i>Dont : non courant</i>	652	-	258	175	1 085
<i>courant</i>	212	249	8	22	491
Dotations de l'exercice	219	8	48	67	342
Reprises pour utilisation	(147)	(113)	(46)	(73)	(379)
Reprises de provisions devenues sans objet	-	(2)	(16)	(2)	(20)
Ecart de conversion	(92)	-	-	-	(92)
Désactualisation	31	-	-	2	33
Reclassement	(29)	-	-	7	(22)
<b>Montant au 31 décembre 2017</b>	<b>846</b>	<b>142</b>	<b>252</b>	<b>198</b>	<b>1 438</b>
<i>Dont : non courant</i>	665	-	237	185	1 087
<i>courant</i>	181	142	15	13	351

\* Modification de la méthode de conversion des provisions en devises.

Les mouvements de provision pour restructuration impactant le compte de résultat sont enregistrés en « autres produits et charges non courants » lorsque les effets sont significatifs (voir note 11).

Les mouvements de provision pour maintenance et restitution d'avions impactant le compte de résultat sont enregistrés en « amortissements, dépréciations et provisions », à l'exception des effets de désactualisation et de réévaluation des provisions en devises qui sont comptabilisés en « autres produits et charges financiers » (voir note 12).

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de ces provisions maintenance et restitution d'avions, déterminé sur la base d'un taux sans risque court terme augmenté d'un spread sur dette risquée (utilisé pour les entreprises ayant un levier financier important), est de 4,6% au 31 décembre 2017, contre 5,2% au 31 décembre 2016.

Le groupe est exposé au risque de variation du taux d'actualisation précité. Une variation de 25 points de base de ce taux, à la hausse comme à la baisse, aurait un impact de 6 millions d'euros sur la ligne « amortissements, dépréciations et provisions » du compte de résultat contre 7,2 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les mouvements de provision pour litiges ainsi que des autres provisions pour risques et charges impactant le compte de résultat sont enregistrés, selon leur nature, dans les différentes rubriques correspondantes du compte de résultat.

# Groupe Air France

## 28.1 Provisions

### 28.1.1 Provisions pour restructuration

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la provision pour restructuration intègre principalement la provision pour les plans de départs volontaires d'Air France et de ses filiales régionales.

### 28.1.2 Provisions pour litiges avec les tiers

Une évaluation des risques de litiges avec les tiers a été effectuée avec le concours des avocats du groupe et des provisions ont été enregistrées lorsque les circonstances les rendaient nécessaires.

Les provisions pour litiges comprennent également des provisions pour risques fiscaux. De telles provisions sont constituées lorsque le Groupe estime, dans le cadre de contrôles fiscaux, que l'administration fiscale pourrait être amenée à remettre en cause une position fiscale prise par le groupe ou l'une de ses filiales.

Dans le cours normal de ses activités, le groupe Air France et ses filiales sont impliqués dans divers litiges dont certains peuvent avoir un caractère significatif.

### 28.1.3 Litiges en matière de législation anti-trust dans les secteurs du fret aérien

Air France est impliquée depuis février 2006 avec vingt-cinq autres compagnies aériennes dans des enquêtes diligentées par les autorités de la concurrence de plusieurs Etats concernant des allégations d'entente ou de pratiques concertées dans le secteur du fret aérien.

Au 31 décembre 2017, la plupart des procédures ouvertes dans ces Etats avaient donné lieu à des accords transactionnels conclus entre les trois sociétés du groupe et les autorités compétentes et au paiement d'amendes qui avaient mis fin à ces procédures, à l'exception de celles initiées par l'autorité suisse de la concurrence et par la Commission Européenne qui sont toujours en cours.

En Europe, la décision de la Commission Européenne de 2010 à l'encontre de 11 opérateurs de fret aérien, incluant Air France, a été annulée par le Tribunal de l'Union européenne le 16 décembre 2015. La Commission Européenne a adopté le 17 mars 2017 une nouvelle décision à l'encontre des opérateurs susvisés, dont Air France. Le montant total des amendes imposées au titre de cette décision au niveau de Groupe Air France est de 183 millions d'euros. Le Groupe Air France a formé un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'Union Européenne les 29 et 30 mai 2017. Le Groupe a maintenu une provision pour le montant total des amendes.

En Suisse, Air France a interjeté appel devant le Tribunal Administratif Fédéral de la décision de l'autorité de concurrence leur ayant imposé une amende de 3 millions d'euros. Ce montant est entièrement provisionné par le Groupe.

### 28.1.4 Autres provisions

Les autres provisions comprennent principalement des provisions pour contrat à l'heure de vol dans le cadre de l'activité maintenance du groupe, des provisions pour contrats déficitaires, des provisions pour la quote-part des émissions de CO2 non couvertes par l'allocation de quotas gratuits et des provisions pour démantèlement de bâtiments.

## 28.2 Passifs éventuels

Le Groupe est impliqué dans diverses procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages pour lesquelles des provisions n'ont pas été constituées dans ses états financiers, en conformité avec les règles comptables applicables. En effet, à ce stade des procédures, le Groupe n'est pas en mesure d'apprécier de manière fiable les risques financiers liés à la plupart de ces litiges.

# Groupe Air France

## 28.2.1 Litiges en matière de législation anti-trust dans le secteur du fret aérien

A la suite de l'ouverture en février 2006 des enquêtes de plusieurs autorités de la concurrence et de la décision initiale de la Commission Européenne de 2010, plusieurs actions civiles individuelles ou collectives ont été engagées par des transitaires et des expéditeurs de fret aérien dans plusieurs pays à l'encontre d'Air France ainsi que des autres opérateurs de fret devant différentes juridictions.

Dans le cadre de ces actions, les transitaires et expéditeurs de fret aérien sollicitent l'attribution de dommages et intérêts pour compenser un prétendu surcoût causé par les pratiques anti-concurrentielles alléguées.

Selon les actions concernées, Air France est soit assignée directement (en particulier aux Pays-Bas, Norvège, Corée), soit mise en cause dans le cadre d'appel en garantie par les autres opérateurs de fret assignés (par exemple au Royaume-Uni). Lorsque Air France fait l'objet d'assignation, elle met également en cause les autres transporteurs dans le cadre d'appels en garantie.

Même si des montants significatifs ont pu être mentionnés dans les médias, les dommages et intérêts demandés à l'encontre des défendeurs pris globalement (et non individuellement) n'ont pas été quantifiés ou n'ont pas été chiffrés avec précision; de même la décision de la Commission Européenne à laquelle les demandeurs se réfèrent n'est pas encore définitive.

Les compagnies du groupe et les autres transporteurs impliqués dans ces actions s'opposent vigoureusement à ces actions civiles.

## 28.2.2 Litiges en matière de législation anti-trust dans le secteur du passage

### Canada

Une class action a été réinitiiée en 2013 par des plaignants dans le ressort de l'Ontario à l'encontre de sept transporteurs aériens incluant Air France. Les plaignants allèguent l'existence d'une entente dans le secteur du passage sur les routes transatlantiques en provenance et en direction du Canada et sollicitent l'attribution de dommages et intérêts. Air France conteste toute participation à une telle entente.

## 28.2.3 Autres litiges

### Vol AF447 Rio-Paris

A la suite de l'accident du vol AF447 Rio-Paris, disparu dans l'Atlantique Sud, diverses instances judiciaires ont été engagées aux Etats-Unis et au Brésil et plus récemment en France par les ayants droit des victimes.

Les dommages et intérêts versés aux ayants droit des passagers décédés dans l'accident sont couverts par la police d'assurance responsabilité civile d'Air France.

En 2011, Air France et Airbus en tant que personnes morales ont été mis en examen pour homicides involontaires et encourent des peines d'amendes prévues par la loi. Air France conteste sa mise en cause dans cette affaire.

### Enquête du Department of Justice US concernant United States Postal Service

En mars 2016, le *Department of Justice US* (DOJ) a informé Air France d'une enquête civile relative aux contrats conclus avec *United States Postal Service* pour le transport international de courrier. En septembre 2016, une demande d'information (*Civil Information Demand*) du DOJ relative à ces contrats a été reçue. Le DOJ a indiqué que ses investigations portent sur des violations potentielles au titre du *False Claims Act*. Air France coopèrent avec le DOJ.

Hormis les points indiqués aux paragraphes 28.1, 28.2, le groupe n'a pas connaissance de litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, le patrimoine ou la rentabilité du groupe, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois.

# Groupe Air France

## 29. DETTES FINANCIERES

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Au 31 décembre</b>		
<b>Dettes financières non courantes</b>		
Emprunts location financement	2 093	2 206
Autres emprunts	1 196	673
<b>Total</b>	<b>3 289</b>	<b>2 879</b>
<b>Dettes financières courantes</b>		
Emprunts location financement	295	305
Autres emprunts	162	143
Intérêts courus non échus	20	14
<b>Total</b>	<b>477</b>	<b>462</b>

### Variation de la dette financière

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2016	Emission de nouveaux emprunts	Variation non monétaire du crédit- bail	Rembour- sement des emprunts	Variation de la conversion	Autres	31 décembre 2017
Emprunts location financement	2 510	250	4	(314)	(62)	-	2 388
Autres emprunts	817	697	1	(219)	(11)	73	1 358
Intérêts courus non échus	14	-	-	-	-	6	20
<b>Total</b>	<b>3 341</b>	<b>947</b>	<b>5</b>	<b>(533)</b>	<b>(73)</b>	<b>79</b>	<b>3 766</b>

### 29.1 OCEANE

L'OCEANE émise en avril 2005 par la société Air France, a été remboursée le 1<sup>er</sup> avril 2016. Le swap afférent est arrivé à expiration à cette même date.

### 29.2 Emprunts location financement

Le total des paiements minimaux futurs au titre des locations financement se décompose comme suit :

# Groupe Air France

<i>En millions d'euros</i>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Au 31 décembre</b>		
<b>Avions</b>		
Paiements minimaux futurs – Echéance en		
N+1	269	281
N+2	400	254
N+3	316	397
N+4	262	313
N+5	190	252
Au delà de 5 ans	803	841
<b>Total</b>	<b>2 240</b>	<b>2 338</b>
<i>Dont - Principal</i>	<i>2 110</i>	<i>2 184</i>
<i>- Intérêts</i>	<i>130</i>	<i>154</i>
<b>Constructions</b>		
Paiements minimaux futurs – Echéance en		
N+1	61	58
N+2	38	61
N+3	39	38
N+4	39	39
N+5	40	39
Au delà de 5 ans	158	197
<b>Total</b>	<b>375</b>	<b>432</b>
<i>Dont - Principal</i>	<i>273</i>	<i>320</i>
<i>- Intérêts</i>	<i>101</i>	<i>112</i>
<b>Autres matériels</b>		
Paiements minimaux futurs – Echéance en		
N+1	1	1
N+2	1	2
N+3	1	2
N+4	1	1
N+5	1	1
Au delà de 5 ans	-	1
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>8</b>
<i>Dont - Principal</i>	<i>5</i>	<i>7</i>
<i>- Intérêts</i>	<i>-</i>	<i>1</i>

Les charges de loyers de l'exercice n'incluent pas de loyers conditionnels. Les dépôts affectés au paiement de l'option d'achat sont présentés en note 21.

## 29.3 Autres emprunts

Les autres emprunts sont constitués des éléments suivants :



## Groupe Air France

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Au 31 décembre</b>		
VCRP et emprunts hypothécaires	622	679
Autres emprunts	736	137
<b>Total</b>	<b>1 358</b>	<b>816</b>

Les ventes avec clause de réserve de propriété (VCRP) et emprunts hypothécaires sont des dettes sécurisées par des avions. L'hypothèque est enregistrée auprès de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) afin de permettre aux tiers d'en avoir connaissance. L'hypothèque confère à son bénéficiaire une garantie lui permettant de faire saisir et vendre aux enchères l'actif hypothéqué et d'en percevoir le produit à due concurrence de sa créance, le solde revenant aux autres créanciers.

Les autres emprunts sont principalement constitués par des emprunts auprès des établissements de crédit, ainsi que des frais d'émission d'emprunt, dont 21 millions d'euros relatifs aux emprunts de location financement et 5 millions d'euros relatifs aux autres emprunts.

### 29.4 Analyse par échéance

Les échéances des dettes financières se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Au 31 décembre</b>		
Echéances en		
N+1	541	522
N+2	1 154	502
N+3	484	618
N+4	395	472
N+5	300	381
Au delà de 5 ans	1 197	1 230
<b>Total</b>	<b>4 071</b>	<b>3 725</b>
Dont - Principal	3 766	3 341
- Intérêts	305	383

Au 31 décembre 2017, les flux d'intérêts financiers attendus s'élèvent à 65 millions d'euros pour l'exercice 2018, 129 millions d'euros pour les exercices 2019 à 2021 et 111 millions d'euros au-delà.

### 29.5 Analyse par devise

La répartition des dettes financières par devise après prise en compte des instruments financiers dérivés, s'analyse comme suit :

## Groupe Air France

<i>En millions d'euros</i>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Au 31 décembre</b>		
Euro	3 088	2 552
Dollar américain	147	212
Yen japonais	531	577
<b>Total</b>	<b>3 766</b>	<b>3 341</b>

### 29.6 Lignes de crédit

Au 31 décembre 2017, le groupe dispose de lignes de crédit pour un montant total de 1 100 millions d'euros, non tirées.

Le 6 novembre 2017, Air France-KLM et Air France ont signé avec 18 banques le renouvellement anticipé de leur ligne de crédit syndiqué conjointe d'un montant de 1,1 milliards d'euros mise en place en avril 2015 et dont la première tranche arrivait à échéance en avril 2018. Cette nouvelle ligne est composée de deux tranches de 550 millions d'euros chacune, la première d'une durée initiale de trois ans (assortie de deux options de prorogation d'un an) et la seconde d'une durée de cinq ans.

Au 31 décembre 2017, ces engagements financiers sont respectés par Air France-KLM et la ligne n'est pas tirée par Air France-KLM et Air France.

Par ailleurs, le groupe dispose de lignes de crédit auprès de sa holding Air France-KLM pour un montant total de 48 millions d'euros, totalement tirés.

### 30. AUTRES CREDITEURS

<i>En millions d'euros</i>	2017		2016	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
<b>Au 31 décembre</b>				
Dettes fiscales (y compris impôt société)	517	-	567	-
Dettes sociales	663	-	564	-
Dettes sur immobilisations	39	-	60	-
Instruments dérivés	62	60	43	7
Produits constatés d'avance	386	85	280	78
Dettes diverses	499	54	507	65
<b>Total</b>	<b>2 166</b>	<b>199</b>	<b>2 021</b>	<b>150</b>

Aux 31 décembre 2017 et 2016, il n'y a pas d'instrument dérivé courant relatif à la couverture de la dette en devises.

### 31. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### 31.1 Gestion des risques

- **Gestion des risques de marché**

La politique de gestion des risques de marché du groupe Air France - KLM a pour objectif de réduire son exposition à ces risques. Elle est pilotée et coordonnée par le Risk Management Committee (RMC) composé du Directeur général adjoint Économie et Finances d'Air France - KLM, du Directeur général adjoint Économie et Finances d'Air France, du Directeur général délégué Finances de KLM et du Directeur des opérations financières d'Air France - KLM.

Le RMC se réunit chaque trimestre pour passer en revue le reporting Groupe sur les risques relatifs au prix du carburant, aux permis d'émission, aux cours de change des principales devises, aux taux d'intérêt et aux contreparties. Lors de ces réunions, il décide des couvertures à mettre en place : ratios de couverture à atteindre, délais de mise en œuvre et types d'instrument de couverture à privilégier. Les décisions prises par le RMC sont formalisées puis mises en œuvre au sein de chaque compagnie par les services de Trésorerie, dans le respect des procédures de délégation de pouvoirs. Chaque compagnie centralise la gestion des risques de marché de ses filiales.

Des réunions régulières sont organisées par les départements Trésorerie des deux compagnies sur les instruments de couverture, les stratégies envisagées et les contreparties. Afin de mettre en œuvre la stratégie la plus adaptée à chaque circonstance, tout type d'instrument qualifiable en tant que couverture au regard des normes IFRS peut être utilisé. Toute dérogation à ce principe doit être validée par le Risk Management Committee. De façon générale, aucun trading ou spéculation ne sont autorisés.

Les services de trésorerie de chaque compagnie communiquent quotidiennement une information sur le niveau des liquidités auprès de leur Direction Générale respective, le niveau consolidé de trésorerie du Groupe étant communiqué toutes les semaines et en fin de mois à la Direction Générale du Groupe.

Chaque mois, un reporting complet incluant les positions de taux et de change, le portefeuille des instruments de couverture, le récapitulatif des placements et des financements par devise et le suivi des risques par contrepartie est transmis aux Directions générales.

La politique de couverture sur le carburant et sur les permis d'émission est désormais entièrement menée par les services Trésorerie. Un reporting hebdomadaire carburant est fourni aux Directions générales. Celui-ci reprend principalement les opérations réalisées durant la semaine, la valorisation de l'ensemble des positions, les pourcentages couverts ainsi que la ventilation des instruments et sous-jacents utilisés, les niveaux moyens de couvertures et les prix nets en résultant. L'ensemble de ces données couvre 24 mois glissants. Par ailleurs, un reporting hebdomadaire groupe Air France - KLM (intitulé Fuel hedge report), consolide les chiffres des deux compagnies en matière de couverture carburant et réalise une actualisation budgétaire.

# Groupe Air France

- **Risque de change**

Le Groupe réalise une grande partie de son chiffre d'affaires en euros. Cependant, le Groupe a une activité internationale qui l'expose naturellement au risque de change. La gestion du risque de change des filiales des deux compagnies est centralisée auprès de chaque compagnie. L'exposition principale porte sur le dollar américain. Le Groupe est globalement acheteur de dollars américains, le montant des dépenses en dollars telles que le carburant ou les pièces détachées excédant le montant des recettes. En conséquence toute appréciation significative du dollar américain vis-à-vis de l'euro pourrait avoir un effet négatif sur l'activité du groupe et ses résultats financiers.

En revanche, le Groupe est vendeur des autres devises, le montant de ses recettes étant supérieur au montant de ses dépenses. Ces expositions sont nettement moins significatives que sur le dollar américain. Une baisse significative de ces devises contre l'euro aurait un impact négatif sur les résultats financiers du Groupe.

La Gestion du Risque de change du Groupe se fait sur la base de l'exposition nette prévisionnelle pour chaque devise. Les devises fortement corrélées au dollar américain sont agrégées à l'exposition en dollars américains.

Pour chaque devise couverte, le terme des couvertures s'échelonne sur une période de 24 mois glissants. Les quatre premiers trimestres sont plus couverts que les quatre suivants. Le RMC donne des objectifs de couverture pour le dollar, la livre sterling et le yen.

Les avions sont pour l'essentiel payés en dollars américains. En conséquence, le groupe est exposé à la hausse du dollar contre euro en matière d'investissements aéronautiques. La politique de couverture prévoit la mise en place progressive et systématique de couvertures entre la date de commande des avions et leur date de livraison. Le risque de change sur la dette est limité. Au 31 décembre 2017, 80% de la dette brute du Groupe après prise en compte des instruments financiers dérivés est libellée en euros, réduisant ainsi très fortement le risque de fluctuation des taux de change sur la dette. L'exposition de la dette sur les autres devises porte essentiellement sur le yen (10%), dollar américain (6%) et le franc suisse (4%).

Avec l'application d'IFRS 16 par le Groupe dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les locations opérationnelles d'avions essentiellement libellées en USD seront comptabilisées dans la dette du Groupe. La réévaluation de ces dettes en USD sera neutralisée comptablement dans la mesure où ces dettes sont adossées en tant que couverture des recettes en USD du Groupe. Pour les entités Transavia et KLM qui n'ont pas de revenus en USD, des programmes de couverture spécifiques de ces engagements reclassés en dette sont été définis.

- **Risque de taux d'intérêt**

La dette financière est contractée pour partie à taux variable Air France et KLM ont converti, moyennant la mise en place de dérivés, une portion de cette dette à taux variable en dette à taux fixe, dans le but de limiter sa volatilité. Après couverture, la dette financière du groupe Air France-KLM à taux fixe représente 70% du total des dettes financières. Le taux d'intérêt sur la dette brute du Groupe après couverture s'élève à 3,09% au 31 décembre 2017 (3,60% au 31 décembre 2016).

- **Risques relatifs au prix du carburant**

Les risques liés au prix du carburant avion sont couverts dans le cadre d'une stratégie de couverture définie par le RMC pour l'ensemble du groupe Air France-KLM.

Le RMC a pris la décision de réintégrer les volumes liés à l'activité Cargo dans l'exposition à couvrir à compter de 2018.

La stratégie de couverture, approuvée par le conseil d'administration, fixe à deux ans l'horizon des couvertures (24 mois roulants) et à 60% le ratio de couverture cible. Par ailleurs, elle recourt à l'utilisation d'instruments pouvant être fixes à terme ou optionnels. Ces instruments doivent être éligibles en tant qu'instruments de couverture selon les dispositions de la norme IAS 39.

Au titre de l'application de la norme IFRS9 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la politique de couverture a évolué : la couverture par composantes (composante Brent des volumes de Jet Fuel) sera dorénavant appliquée.

## **Principales caractéristiques de la stratégie de couverture menée en 2017**

*Horizon de couverture : 2 ans*

# Groupe Air France

*Pourcentages à atteindre à la fin du trimestre courant :*

- trimestre en cours : 60% des volumes consommés,
- trimestre 1 à trimestre 3 : 60% des volumes consommés,
- trimestre 4 : 50% des volumes consommés,
- trimestre 5 : 40% des volumes consommés,
- trimestre 6 : 30% des volumes consommés,
- trimestre 7 : 20% des volumes consommés,
- trimestre 8 : 10% des volumes consommés.

*Incrément des ratios de couverture : 10% par trimestre*

*Remarque :* Le RMC a pris la décision de réintégrer les volumes liés à l'activité Cargo dans l'exploitation à couvrir à compter de 2018.

*Sous-jacents :* Brent, Gasoil et Jet Fuel

*Instruments :*

Swap, call, call spread, three ways, four ways et collar.

*Norme IAS 39 :*

Les instruments à utiliser dans le cadre de la stratégie doivent être compatibles IAS 39.

*Mise en place d'indicateurs de suivi des positions :*

Afin d'assurer un suivi plus fin du marked-to-market des positions et de dynamiser la gestion de son exposition, le groupe Air France-KLM utilise la VAR (value at risk) qui contribue à mesurer le risque encouru par son portefeuille. Ce suivi est par ailleurs renforcé par la prise en compte du « maximum loss » et du « maximum gain » qui permettent de borner les amplitudes de variation de ce même portefeuille et de réagir en conséquence.

## • Risques crédit carbone

Pour répondre à ses obligations réglementaires, la stratégie d'acquisition des quotas d'émission de CO2 est suivie et revue lors de chaque RMC depuis octobre 2011. Sa mise en œuvre a conduit à couvrir progressivement les besoins futurs de quotas d'émission via l'utilisation de contrats d'achat à terme. Ainsi, la totalité des besoins de l'année 2018 ainsi qu'une partie des besoins de l'année 2019 sont couverts.

*Sous-jacents :* Quotas EUA, EUAA et CER

*Instruments :* Contrats à terme (forwards), livraison et paiement durant le trimestre précédent la date de mise en conformité.

## • Risques de placement

La trésorerie d'Air France, est actuellement investie sur un horizon de placement court, essentiellement en dépôts à terme, OPCVM monétaires et titres de créances court terme, notés en très grande majorité A1/P1, les autres lignes étant notées A2/P2.

## • Risques actions

Le groupe Air France détient un nombre limité de participations cotées en bourse.

La valeur de ces investissements est susceptible de varier durant leur période de détention. Ces participations sont comptabilisées soit selon la méthode de mise en équivalence (sociétés liées) si le groupe a la possibilité d'y exercer une influence notable, soit à leur juste valeur. Si la juste valeur ne peut pas être déterminée d'un point de vue pratique, la valeur de la participation est mesurée à son coût d'acquisition.

Au 31 décembre 2017, le groupe conserve 4,95 millions de titres Amadeus IT Holding S.A. bénéficiant d'une opération de couverture portant sur la totalité des actions. Cette opération prenant la forme d'un collar a permis au groupe de protéger la valeur de ces actions. Le Groupe a prorogé en novembre 2017, une opération de couverture sous forme de tunnel arrivant à échéance en novembre 2018 afin de protéger en totalité la valeur de ces titres.

## Groupe Air France

En décembre 2016, le groupe avait cédé un bloc de 4,95 millions d'actions de la société espagnole Amadeus IT Holding S.A. ("Amadeus"), représentant environ 1,13% du capital de la société en débouclant la couverture associée à ces titres.

Le résultat de cette cession s'élevait à 133 millions d'euros pour un produit de trésorerie de 201 millions d'euros (voir note 11).

Les actions propres détenues par le groupe Air France ne sont pas considérées comme des participations. En outre, les actions propres ne sont pas considérées comme exposées à un risque, puisque toute variation de la valeur de ces actions n'est constatée directement en capitaux propres que lorsqu'elles sont vendues sur le marché, sans jamais affecter le résultat net.

### • Risques de contrepartie

Les règles concernant la Gestion du risque de contrepartie sont établies par le RMC et mises en application par les compagnies.

Sauf dérogation express du RMC, les contreparties choisies doivent bénéficier d'un rating et être notées au minimum BBB+ (S&P), à l'exception des OPCVM pour lesquels le risque est jugé non significatif. Les engagements maximum par contrepartie sont déterminés en fonction de la qualité de leur notation. Le RMC suit également l'évolution de la part respective de chaque contrepartie dans le portefeuille total de couvertures (carburant, devises et taux) et des investissements. La position des deux compagnies Air France et KLM, ainsi que la position de la société à la tête du groupe Air France – KLM sont prises en compte dans l'appréciation de l'exposition globale. Un reporting mensuel est établi et adressé à la Direction Générale des deux compagnies. Il est complété par des informations en temps réel en cas de risque de dégradation substantielle ou de dégradation avérée de la note des contreparties.

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie sont essentiellement :

- les placements financiers,
- les instruments dérivés,
- les comptes clients.

- Le risque de contrepartie lié aux placements financiers et aux instruments dérivés est suivi par le Risk Management Committee qui établit des limites par contrepartie, tout instrument confondu (à l'exception des placements dans les OPCVM monétaires pour lesquels le risque de contrepartie est jugé non significatif). Le reporting groupe relatif au risque de contrepartie est diffusé tous les mois aux Directions Générales, le risque étant mesuré à la valeur de marché des différents instruments. Le dépassement éventuel d'une limite fait immédiatement l'objet d'une mesure de correction.
- Le risque de contrepartie lié aux instruments dérivés est pris en compte dans le calcul de leur juste valeur, comme décrit dans la note 4.11. Les dérivés sont régis par les accords-cadres de compensation ISDA et FBF. Dans le cadre de ces accords, la compensation (dans le cas de défaut) doit se faire par contrepartie pour l'ensemble des dérivés régis par chaque type d'accord.
- Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille et de leur dispersion géographique.

Le groupe a identifié les expositions suivantes au risque de contrepartie :

Rating LT (Standard & Poors)	Total de l'exposition en millions d'euros	
	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
A+	3	-
A	590	471
A-	95	20
BBB+	101	70
<b>Total</b>	<b>789</b>	<b>561</b>

Cette présentation n'inclut pas les OPCVM monétaires, ni les comptes courants.

# Groupe Air France

- Risques de liquidité

Les risques de liquidité sont associés aux lignes de crédits dont dispose le groupe, tel que décrit en note 29.6.

## 31.2 Instruments dérivés

Au 31 décembre 2017, la juste valeur des instruments dérivés du groupe et leurs échéances attendues se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>		<b>Total</b>	<b>N+1</b>	<b>N+2</b>	<b>N+3</b>	<b>N+4</b>	<b>N+5</b>	<b>&gt; N+5</b>
Instruments dérivés matière première	Actif	297	241	56	-	-	-	-
	Passif	(8)	(8)	-	-	-	-	-
Instruments dérivés taux	Actif	3	1	-	-	-	-	2
	Passif	(2)	-	(2)	-	-	-	-
Instruments dérivés change	Actif	27	9	2	-	3	13	-
	Passif	(112)	(54)	(40)	(9)	(3)	-	(6)
Instruments dérivés Titres Amadeus	Actif	5	5	-	-	-	-	-
	Passif	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivé crédit carbone	Actif	7	2	5	-	-	-	-
	Passif	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>Actif</b>	<b>339</b>	<b>258</b>	<b>63</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>2</b>
	<b>Passif</b>	<b>(122)</b>	<b>(62)</b>	<b>(42)</b>	<b>(9)</b>	<b>(3)</b>	<b>-</b>	<b>(6)</b>

\* voir note 29.2.1

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des instruments dérivés du groupe et leurs échéances attendues se décomposaient comme suit :

<i>En millions d'euros</i>		<b>Total</b>	<b>N+1</b>	<b>N+2</b>	<b>N+3</b>	<b>N+4</b>	<b>N+5</b>	<b>&gt; N+5</b>
Instruments dérivés matière première	Actif	156	115	41	-	-	-	-
	Passif	(31)	(30)	(1)	-	-	-	-
Instruments dérivés taux	Actif	5	-	-	-	-	-	5
	Passif	(5)	(2)	-	(3)	-	-	-
Instruments dérivés change	Actif	124	53	24	10	3	7	27
	Passif	(2)	(1)	(1)	-	-	-	-
Instruments dérivé titres Amadeus	Actif	-	-	-	-	-	-	-
	Passif	(9)	(9)	-	-	-	-	-
Instruments dérivé crédit carbone	Actif	3	-	3	-	-	-	-
	Passif	(3)	(1)	(2)	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>Actif</b>	<b>288</b>	<b>168</b>	<b>68</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>32</b>
	<b>Passif</b>	<b>(50)</b>	<b>(43)</b>	<b>(4)</b>	<b>(3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

\* voir note 29.2.1

# Groupe Air France

## 31.2.1 Risque lié au prix du carburant

Les engagements du groupe sur le pétrole brut et les produits raffinés sont présentés ci-dessous, pour la valeur de l'engagement notionnel :

• Au 31 décembre 2017

En millions d'euros	Nominal	Échéances		Échéances entre 1 et 5 ans				Mtm*
		- 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
<b>Risque de matière première (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)</b>								
Swap	720	553	167	-	-	-	-	126
Options	1 425	985	440	-	-	-	-	163
<b>Total</b>	<b>2 145</b>	<b>1 538</b>	<b>607</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>289</b>

\* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

La valeur de marché est positive du fait de la baisse significative du cours du pétrole brut sur la période.

• Au 31 décembre 2016

En millions d'euros	Nominal	Échéances		Échéances entre 1 et 5 ans				Mtm*
		- 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
<b>Risque de matière première (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)</b>								
Swap	412	290	122	-	-	-	-	42
Options	1 609	1 142	467	-	-	-	-	83
<b>Total</b>	<b>2 021</b>	<b>1 432</b>	<b>589</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>125</b>

\* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

### Sensibilité des couvertures carburant

L'impact d'une variation de la juste valeur des dérivés carburant suite à une hausse ou baisse des cours du Brent de 10 USD par baril sur le « résultat avant impôt des entreprises intégrées » et sur les « produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres » est présenté ci-dessous :

En millions d'euros	2017		2016	
	Augmentation de 10 USD par baril de Brent	Diminution de 10 USD par baril de Brent	Augmentation de 10 USD par baril de Brent	Diminution de 10 USD par baril de Brent
Au 31 décembre				
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	(42)	(30)	(35)	(11)
Produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres	371	(283)	253	(220)



# Groupe Air France

## 31.2.2 Exposition au risque de taux d'intérêt

Le groupe utilise pour la gestion du risque de taux d'intérêt de ses dettes financières à court et à long terme des instruments dont les encours représentés par leur notionnel sont les suivants :

### • Au 31 décembre 2017

En millions d'euros	Nominal	Échéances		Échéances entre 1 et 5 ans				Mtm*
		- 1 an	1 - 2 ans	2 - 3ans	3 - 4 ans	4 - 5 ans	+ 5 ans	
Swap de taux	323	14	28	-	-	-	281	
Options	150	-	-	-	-	-	150	1
<b>Total</b>	<b>473</b>	<b>14</b>	<b>28</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>431</b>	<b>1</b>

\* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

### • Au 31 décembre 2016

En millions d'euros	Nominal	Échéances		Échéances entre 1 et 5 ans				Mtm*
		- 1 an	1 - 2 ans	2 - 3ans	3 - 4 ans	4 - 5 ans	+ 5 ans	
Swap de taux	388	106	31	35	-	-	216	(2)
Options	188	88	-	-	-	-	100	2
<b>Total</b>	<b>576</b>	<b>194</b>	<b>31</b>	<b>35</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>316</b>	<b>-</b>

\* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

Compte tenu des opérations de couvertures, l'exposition aux risques de taux d'intérêt du groupe peut être présentée comme suit :

En millions d'euros	2017				2016			
	Avant couverture		Après couverture		Avant couverture		Après couverture	
Au 31 décembre	Base	Taux d'intérêt moyen	Base	Taux d'intérêt moyen	Base	Taux d'intérêt moyen	Base	Taux d'intérêt moyen
<b>Actifs et passifs financiers à taux fixe</b>								
Actifs à taux fixe	538	4,8%	538	4,8%	509	3,59%	509	3,59%
Passifs à taux fixe	1 799	3,1%	1 978	3,8%	1 253	3,37%	1 523	3,59%
<b>Actifs et passifs financiers à taux variable</b>								
Actifs à taux variable	1 758	0,3%	1 758	0,3%	986	0,35%	986	0,35%
Passifs à taux variable	1 997	1,6%	1 818		2 079	1,60%	1 809	1,65%
<b>Actifs financiers sans taux</b>	<b>1 111</b>		<b>1 111</b>		<b>996</b>		<b>996</b>	
<b>Passifs financiers sans taux</b>	<b>3</b>		<b>3</b>		<b>14</b>		<b>14</b>	

Au 31 décembre 2017 ainsi qu'au 31 décembre 2016, les actifs financiers sans taux sont essentiellement constitués de trésorerie et de la réévaluation des titres Amadeus à leur juste valeur.

# Groupe Air France

## Sensibilité aux taux d'intérêt

Le groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêt. Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt, à la hausse comme à la baisse, aurait un impact de 0,6 millions d'euros sur le résultat financier pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, contre 8 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

### 31.2.3 Exposition au risque de change

Les montants nominaux des contrats à terme de devises et des options de change sont détaillés ci-dessous en fonction de la nature des opérations de couverture :

Au 31 décembre 2017

En millions d'euros	Nominal	Échéances - 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
<b>Risque de change (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)</b>	<b>1 579</b>	<b>1 009</b>	<b>570</b>	-	-	-	-	<b>(41)</b>
Dollar US	1 184	757	427	-	-	-	-	(50)
Yen	146	93	53	-	-	-	-	7
Livres sterling	241	151	90	-	-	-	-	2
Franc suisse	8	8	-	-	-	-	-	-
<b>Achats à terme de dollars US</b>								
Dollar US	1	1	-	-	-	-	-	-
<b>Risque de change (couverture d'investissements aéronautiques en couverture de juste valeur)</b>	<b>3 730</b>	<b>2 825</b>	<b>339</b>	<b>194</b>	<b>96</b>	<b>141</b>	<b>135</b>	<b>(44)</b>
<b>Option de change</b>	<b>136</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>107</b>	<b>15</b>	<b>9</b>
<b>Achats à terme de dollars US</b>	<b>1 347</b>	<b>578</b>	<b>339</b>	<b>194</b>	<b>82</b>	<b>34</b>	<b>120</b>	<b>(52)</b>
<b>Achats à terme de dollars JPY</b>	<b>2 247</b>	<b>2 247</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>
<b>Total</b>	<b>5 309</b>	<b>3 834</b>	<b>909</b>	<b>194</b>	<b>96</b>	<b>141</b>	<b>135</b>	<b>(85)</b>

\* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

# Groupe Air France

Au 31 décembre 2016

En millions d'euros	Nominal	Échéances	Échéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			- 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	
<b>Risque de change (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)</b>	<b>1 079</b>	<b>690</b>	<b>389</b>	-	-	-	-	<b>30</b>
Options de change								
Dollar US	780	496	284	-	-	-	-	23
Yen	88	52	36	-	-	-	-	(1)
Livre sterling	211	142	69	-	-	-	-	8
Achats à terme de dollars US								
Dollar US	1	1	-	-	-	-	-	-
<b>Risque de change (couverture d'investissements aéronautiques en couverture de juste valeur)</b>	<b>1 022</b>	<b>443</b>	<b>170</b>	<b>178</b>	<b>63</b>	<b>27</b>	<b>141</b>	<b>92</b>
Achats à terme de dollars US	Dollar US	121	-	-	-	14	107	22
Achats à terme de dollars US	Dollar US	901	443	170	178	63	13	34
<b>Total</b>	<b>2 101</b>	<b>1 133</b>	<b>559</b>	<b>178</b>	<b>63</b>	<b>27</b>	<b>141</b>	<b>122</b>

\* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

## Sensibilité des couvertures de change

La contre-valeur en euros des actifs et passifs monétaires est présentée ci-dessous :

En millions d'euros	Actifs monétaires		Passifs monétaires	
	2017	2016	2017	2016
<b>Au 31 décembre</b>				
Dollar US	716	632	878	826
Livre sterling	44	37	37	33
Yen	18	13	535	600
Franc suisse	13	11	6	6
Autres	237	260	86	89

Le montant des actifs et passifs monétaires présentés dans le tableau ci-dessus ne tient pas compte de la réévaluation des actifs et passifs documentés dans le cadre de relations de couvertures de juste valeur.

L'impact sur le « résultat avant impôt des entreprises intégrées » et sur les « produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres » de l'appréciation des devises de 10% par rapport à l'euro est présenté ci-dessous :

## Groupe Air France

<i>En millions d'euros</i> Au 31 décembre	Dollar US		Livre sterling		Yen	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	43	(27)	(17)	(9)	(56)	(66)
Produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres	20	78	(1)	(8)	(5)	(1)

L'impact sur le « résultat avant impôt des entreprises intégrées » et sur les « produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres » de l'affaiblissement des devises de 10% par rapport à l'euro est présenté ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i> Au 31 décembre	Dollar US		Livre sterling		Yen	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	(92)	(13)	-	1	51	61
Produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres	-	(16)	15	14	12	4

### 31.2.4 Risque de crédit carbone

Au 31 décembre 2017, le groupe a couvert ses achats futurs de quotas de CO2 par des achats à terme pour un nominal de 29 millions d'euros ayant une juste de 7 millions d'euros, contre un nominal de 23 millions d'euros avec une juste valeur nulle au 31 décembre 2016.

L'échéance de ces contrats est inférieure à 3 ans.

### 31.3 Valeurs de marché des instruments financiers

Les valeurs de marché ont été estimées, pour la majorité des instruments financiers du groupe, à l'aide de différentes méthodes d'évaluation. Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues pour fournir les informations ci-après sont par nature théoriques. Elles comprennent les limites suivantes :

- \* les valeurs de marchés des instruments financiers sont estimées sur la base des cours de marché arrêtés au 31 décembre 2017 et 2016,
- \* les montants estimés au 31 décembre 2017 et 2016 ne sont pas représentatifs des gains ou pertes qui seraient enregistrés à l'échéance ou en cas de résiliation de l'instrument financier.

L'application de méthodes et hypothèses différentes pourrait avoir, en conséquence, un effet significatif sur les valeurs de marchés estimées.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- \* *Disponibilités, créances clients, autres débiteurs, concours bancaires court terme et assimilés, dettes fournisseurs et autres créditeurs :*

Le groupe estime qu'en raison de leur caractère court terme, la valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur valeur de marché.

- \* *Valeurs mobilières de placement, titres de participation et autres titres :*

Les valeurs de marché des titres sont déterminées principalement par référence au prix du marché ou par référence au marché de titres similaires. Les titres classés en actifs disponibles à la vente sont enregistrés en valeur de bourse.

En l'absence de marché, les titres sont retenus pour leur valeur comptable, considérée comme une approximation raisonnable de leur valeur de marché.

# Groupe Air France

\* *Emprunts, autres dettes financières et prêts :*

La valeur de marché des emprunts, autres dettes financières et prêts à taux fixes et variables a été déterminée par actualisation des flux futurs aux taux d'intérêts du marché pour des instruments de caractéristiques similaires.

\* *Instruments financiers dérivés :*

La valeur de marché des instruments financiers dérivés correspond aux montants qui seraient payés ou reçus pour résilier ces engagements aux 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016, évalués sur la base des données de marché à la date de clôture.

Seuls les instruments financiers présentant une valeur de marché différente de leur valeur comptable sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	2017		2016	
	Valeur comptable	Valeur de marché estimée	Valeur comptable	Valeur de marché estimée
<b>Au 31 décembre</b>				
<b>Actifs financiers</b>				
Prêts	74	74	56	56
<b>Passifs financiers</b>				
Autres emprunts et dettes financières	1 786	2 031	1 274	1 549

## 31.4 Méthodes de valorisation des actifs et passifs financiers à la juste valeur

Les actifs et passifs financiers du groupe se répartissent comme suit sur les trois niveaux de classification (cf. note 4.11) :

<i>En millions d'euros</i>	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
<b>Au 31 décembre</b>								
<u><i>Actifs financiers disponibles à la vente</i></u>								
Titres de participation	315	232	-	-	-	-	315	232
<u><i>Actifs de transaction</i></u>								
Valeurs mobilières de placement et comptes de trésorerie nantis	15	17	255	52	-	-	270	69
Equivalents de trésorerie	561	452	318	294	-	-	879	746
<u><i>Instruments dérivés actifs</i></u>								
Instruments dérivés de taux	-	-	3	5	-	-	3	5
Instruments dérivés de change	-	-	27	124	-	-	27	124
Instruments dérivés sur matières premières	-	-	297	156	-	-	297	156
Instruments dérivés sur ETS	-	-	7	3	-	-	7	3
Autres	-	-	5	-	-	-	5	-

## Groupe Air France

Les passifs financiers à la juste valeur sont constitués de la juste valeur sur instruments dérivés de taux, de change, de matières premières et sur les titres Amadeus. Ces valorisations sont classées en niveau 2.

## 32. ENGAGEMENTS DE LOCATIONS

### 32.1 Locations financement

Le détail des emprunts relatifs aux locations financement est donné en note 29.4.

### 32.2 Locations opérationnelles

Les paiements minimaux futurs des locations opérationnelles se décomposent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Paiements minimaux futurs</b>	
<b>Au 31 décembre</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Avions</b>		
Echéances en		
N + 1	561	741
N + 2	509	640
N + 3	372	507
N + 4	285	329
N + 5	186	245
Au-delà de 5 ans	172	368
<b>Total</b>	<b>2 085</b>	<b>2 830</b>
<b>Constructions</b>		
Echéances en		
N + 1	135	156
N + 2	93	90
N + 3	81	77
N + 4	73	69
N + 5	66	62
Au-delà de 5 ans	347	533
<b>Total</b>	<b>795</b>	<b>987</b>

Les engagements de locations opérationnelles avions portent sur des montants en dollar US.

Le groupe peut être amené à sous louer du matériel aéronautique ou des constructions. Les produits générés par cette activité sont non significatifs pour le groupe.

## 33. COMMANDES DE MATERIELS AERONAUTIQUES

Les échéances des engagements de commandes fermes en vue d'achat de matériels aéronautiques s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Au 31 décembre</b>		
N+1	392	518
N+2	615	487
N+3	595	731
N+4	809	642
N+5	577	810
Au-delà de 5 ans	1 019	1 818
<b>Total</b>	<b>4 007</b>	<b>5 006</b>

Les engagements portent sur des montants en dollar US, convertis au cours de clôture de chaque période considérée. Ces montants font par ailleurs l'objet de couvertures. Au 31 décembre 2017, le montant total des engagements de commandes fermes s'élève à 4806 millions de dollars US, contre 5 277 millions de dollars US au 31 décembre 2016.

Le nombre d'appareils en commande ferme (hors location opérationnelle) en vue d'achat au 31 décembre 2017 diminue de 8 unités par rapport au 31 décembre 2016 et s'élève à 36 appareils.

Cette évolution s'explique par la livraison de 8 appareils.

### Flotte long-courrier (passage réseaux)

Le groupe a réceptionné deux Boeing 787.

### Flotte moyen-courrier

Le groupe a réceptionné quatre Boeing 737 et deux Airbus A320



# Groupe Air France

Type avion	Année de livraison	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà de N+5	Total
<b>Flotte long courrier – passage</b>								
A350	au 31 décembre 2017	-	3	3	4	3	8	21
	au 31 décembre 2016	-	-	3	3	4	11	21
B787	au 31 décembre 2017	2	2	1	3	2	1	11
	au 31 décembre 2016	2	2	3	1	2	3	13
<b>Flotte moyen courrier</b>								
B737	au 31 décembre 2017	3	-	-	-	-	-	3
	au 31 décembre 2016	4	3	-	-	-	-	7
A320	au 31 décembre 2017	1	-	-	-	-	-	1
	au 31 décembre 2016	2	1	-	-	-	-	3
<b>Flotte régionale</b>								
Total	au 31 décembre 2017	6	5	4	7	5	9	36
	au 31 décembre 2016	8	6	6	4	6	14	44

# Groupe Air France

## 34. AUTRES ENGAGEMENTS

### 34.1 Engagements donnés

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Au 31 décembre</b>		
Avals, cautions et garanties donnés	560	957
Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués	3 030	3 212
Commandes de biens au sol	28	25

Le détail des nantissements et sûretés réelles du groupe s'établit comme suit au 31 décembre 2017 :

<i>En millions d'euros</i>	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant de l'actif nant	Total du poste de bilan VNC	% correspondant
Immobilisations incorporelles	-	-	-	456	-
Immobilisations corporelles	Juillet 2007	Novembre 2029	3 329	7 093	46.9%
Autres actifs financiers	Juillet 2004	Mai 2027	644	2 220	29.0%
<b>Total</b>			<b>3 973</b>	<b>9 769</b>	

### 34.2 Engagements reçus

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Au 31 décembre</b>		
Avals, cautions et garanties reçus	228	219
Engagements de vente de titres (*)	130	130

(\*) estimation réalisée sur la base du prix de cession de 49,99% de Servair fin 2016

Les avals, cautions et garanties reçus correspondent principalement à des lettres de crédit données par des institutions financières.

Le groupe dispose des options de ventes de titres Servair suivantes :

- Le 28 décembre 2018 et le 28 décembre 2019 : option de vente d'un nombre de titres permettant à gategroup d'atteindre entre 80% et 100% du capital de Servair (option initiale)
- Annuellement entre le 28 décembre 2020 et le 28 décembre 2023 (ou dans des cas spécifiques de blocage en matière de gouvernance) : option de vente de l'ensemble des titres encore détenus par le groupe

Si le groupe n'exerce pas l'option initiale, gategroup dispose des options d'achats de titres Servair suivantes :

- Option d'achat d'un nombre de titres permettant à gategroup d'atteindre entre 80% et 100% du capital de Servair
- En cas de cession par le groupe de ses intérêts à un tiers et dans des cas spécifiques de blocage en matière de gouvernance : option d'achat d'un nombre de titres permettant à gategroup d'atteindre 50% du capital de Servair plus une action.

## 35. PARTIES LIEES

### 35.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Au 31 décembre 2017, les administrateurs détiennent moins de 0,03 % des droits de vote.

## Groupe Air France

La rémunération globale des membres du Comité Exécutif y compris des présidents de filiales membres du Comité Exécutif au titre de leurs fonctions dans le groupe, comptabilisée en charges par Air France et les sociétés qu'elle contrôle, s'analyse de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</b>		
Avantages du personnel à court terme	4,43	4,93
Avantages postérieurs à l'emploi (coût des services rendus)	-	-
<b>Total</b>	<b>4,43</b>	<b>4,93</b>

Les indemnités de fin de contrat ne sont pas indiquées lorsqu'elles conduisent à donner une information individuelle.

Le montant des jetons de présence, se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2017 aux membres du Conseil d'administration s'est élevé à 0,2 million d'euros.

### 35.2 Transactions avec les autres parties liées

Les montants cumulés des transactions réalisées avec les autres parties liées se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Au 31 décembre</b>		
<b>Actif</b>		
Créances client (net)	188	63
Autres débiteurs courants	6	12
Autres actifs non courants	8	7
<b>Total</b>	<b>202</b>	<b>82</b>

<b>Passif</b>		
Dettes fournisseurs	190	66
Autres dettes courantes	134	42
Autres dettes à long terme	63	66
<b>Total</b>	<b>387</b>	<b>174</b>

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
<b>Au 31 décembre</b>		
Chiffre d'affaires	234	152
Redevances aéronautiques et autres loyers	(439)	(433)
Autres charges externes	(22)	(25)
Services aux passagers	(444)	(28)
Autres	(108)	(24)
<b>Total</b>	<b>(779)</b>	<b>(358)</b>

Dans le cadre de son activité, le groupe réalise des transactions avec des organismes gouvernementaux et des entreprises publiques dont notamment le Ministère de la Défense, Aéroports de Paris (ADP) et la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Air France Group considère que les transactions effectuées avec ces tiers ont été conclues à des conditions normales et courantes. Les principales transactions concernent :

# Groupe Air France

## Aéroports de Paris (ADP)

- Des loyers payés au titre de contrats de location de terrains et de bâtiments,
- Des redevances correspondant à la gestion par ADP des flux aéroportuaires et passagers.

De plus, ADP collecte les taxes d'aéroport pour le compte de l'Etat.

Pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et 2016, les dépenses relatives aux transactions décrites ci-dessus s'élèvent respectivement à 356 millions d'euros et 357 millions d'euros.

## Ministère de la Défense

Air France Group a conclu des contrats avec le Ministère de la Défense français concernant la maintenance d'avions de l'armée française. Le chiffre d'affaires relatif à cette activité représente 81 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 41 millions d'euros au 31 décembre 2016.

## Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)

Cette autorité réglementaire placée sous l'autorité du Ministère des transports est garante de la sécurité et de la sûreté du trafic aérien évoluant dans le ciel et sur les aérodromes français. A ce titre, la DGAC facture à Air France Group des prestations de service correspondant à l'utilisation des installations pour un montant de 98 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 104 millions d'euros au 31 décembre 2016.

## Amadeus

Depuis l'exercice 2016, Amadeus ne présente plus les caractéristiques d'une partie liée.

## Servair

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires relatif à cette activité représente 452 millions d'euros. Les transactions réalisées jusqu'au 30 décembre 2016 avec Servair et ses filiales ont été éliminées, le groupe ayant le contrôle de Servair jusqu'à cette date (voir note 3.)

## China Eastern Airlines et Delta Air Lines

Le 3 octobre 2017, Air France-KLM a annoncé l'achèvement des augmentations de capital réservées à China Eastern Airlines et à Delta Air Lines. À partir de cette date, le Groupe considère ces deux compagnies aériennes comme des parties liées.

## **36. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

### **36.1 Autres éléments non monétaires et pertes de valeur**

Les autres éléments non monétaires et pertes de valeur s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Au 31 décembre</b>		
Variation des provisions sur restructuration	(107)	(35)
Variation des provisions sur retraite et actifs de retraite	8	38
Variation de juste valeur des titres couverts - non cash	(53)	-
Autres	(13)	(36)
<b>Total</b>	<b>(165)</b>	<b>(33)</b>

## Groupe Air France

### 36.2 Prise de contrôle de filiales et participations, achat de participations dans les sociétés non contrôlées

Les sorties nettes de trésorerie relatives à l'acquisition de filiales et participations s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>		
<b>Au 31 décembre</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Trésorerie décaissée pour les acquisitions	(4)	(14)
Trésorerie des entités acquises	-	-
<b>Sortie nette de trésorerie</b>	<b>(4)</b>	<b>(14)</b>

### 36.3 Perte de contrôle de filiales, cession de titres de sociétés non contrôlées

Au 31 décembre 2017, la perte de contrôle de filiales et la cession de titres de société non contrôlées s'analyse comme suit.

<i>En millions d'euros</i>			
<b>Au 31 décembre</b>	<i>Notes</i>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Prix de cession des actions Amadeus	11	-	201
Prix de cession des actions Servair	14	-	218
Frais sur cession des actions Servair		-	(5)
Sortie de la trésorerie de Servair		-	(71)
Prix de cession de la vente de la filiale Cobalt		-	6
Prix de cession de la vente de la filiale Aérolis		1	-
Autres cessions		1	1
<b>Total</b>		<b>2</b>	<b>350</b>

### 36.4 Transactions non monétaires

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016, le groupe avait transformé un contrat de location financière en contrat de service. Ceci a eu pour effet une diminution non monétaire des autres immobilisations corporelles et de la dette financière d'un montant de 64 millions d'euros.

Ces opérations n'ont pas d'impact dans le tableau de flux de trésorerie.

# Groupe Air France

## 37. HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

### KPMG:

<i>En millions d'euros</i>	2017				2016			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Au 31 décembre</b>								
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>	1,6	100%	-	0%	1,6	100%	-	0%
- Air France	1,2		-		1,3		-	
- Filiales intégrées globalement	0,4		-		0,3		-	
<b>Total Air France</b>	<b>1,6</b>		<b>-</b>		<b>1,6</b>		<b>-</b>	

### Deloitte & Associés:

<i>En millions d'euros</i>	2017				2016			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Au 31 décembre</b>								
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>	1,5	100%	-	0%	1,5	100%	-	0%
- Air France	1,2		-		1,3		-	
- Filiales intégrées globalement	0,3		-		0,2		-	
<b>Total Air France</b>	<b>1,5</b>		<b>-</b>		<b>1,5</b>		<b>-</b>	

# Groupe Air France

## 38. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2017, le périmètre comprend 23 sociétés consolidées et 9 sociétés mises en équivalence.

### 38.1 Sociétés consolidées

Entité	Pays	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
BLUE CONNECT	Ile Maurice	Passage	70	70
BLUELINK	France	Passage	100	100
BLUELINK INTERNATIONAL	France	Passage	100	100
BLUELINK INTERNATIONAL AUSTRALIA	Australie	Passage	100	100
BLUELINK INTERNATIONAL CZ S.R.O.	République Tchèque	Passage	100	100
BLUELINK INTERNATIONAL MAURITIUS	Ile Maurice	Passage	100	100
BLUELINK INTERNATIONAL STRASBOURG	France	Passage	100	100
CONSTELLATION FINANCE LIMITED	Irlande	Passage	100	100
HOP!	France	Passage	100	100
HOP! TRAINING	France	Passage	100	100
JOON SAS	France	Passage	100	100
MEXICO CARGO HANDLING	Mexique	Cargo	100	100
SODEXI	France	Cargo	65	65
AIR FRANCE INDUSTRIE US	Etats Unis	Maintenance	100	100
AIR France KLM COMPONENT SERVICES CO LTD	Chine	Maintenance	100	100
AIR ORIENT SERVICES	France	Maintenance	100	100
BARFIELD INC	Etats Unis	Maintenance	100	100
BARFIELD USA LLC	Etats Unis	Maintenance	100	100
CRMA	France	Maintenance	100	100
TRANSAVIA France SAS	France	Transavia	96	96
AIR FRANCE FINANCE IRELAND	Irlande	Autres	100	100
AIR FRANCE FINANCE SAS	France	Autres	100	100
PELICAN	Luxembourg	Autres	100	100

### 38.2 Sociétés mises en équivalence

Entité	Pays	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
HEATHROW CARGO HANDLING	Royaume-Uni	Cargo	50	50
AAF SPARES	Irlande	Maintenance	50	50
AEROSTRUCTURES MIDDLE EAST SERVICES	Les Emirats Arabes Unis	Maintenance	50	50
AEROTECHNIC INDUSTRIES	Maroc	Maintenance	50	50
MAX MRO SERVICE	Inde	Maintenance	26	26
SPAIRLINERS	Allemagne	Maintenance	50	50
TRADEWINDS ENGINE SERVICES LLC	Etats Unis	Maintenance	50	50
SERVAIR	France	Autres	50	50
TERMINAL ONE GROUPE ASSOCIATION	Etats Unis	Autres	25	25